

MPLAN DE LA DISPOSITION GÉNÉRALE

NOTES GÉNÉRALES DU PROJET

- I. L'ENTPRENEUR EST RESPONSABLE DE LA RÉVISION DU JEU DE DESSINS D'ATELIER AINSI QUE DES AUTRES DESSINS, Y COMPRIS CEUX DU CONSULTANT. AU COURS DE LA PÉRIODE DE SOUMISSION ET AVANT LE DÉBUT DE LA CONSTRUCTION, AVISER LE CONCEPTEUR DES DIVERGENCES RELEVÉES DANS CES DESSINS AFIN D'OBTENIR LES PRÉCISIONS NÉCESSAIRES.
- 2.L'ENTREPRENEUR DOIT VISITER LE CHANTIER, VÉRIFIER LES CONDITIONS EXISTANTES ET SE FAMILIARISER AVEC CES DERNIÈRES.
- 3.L'ENTREPRENEUR DOIT S'ASSURER QUE TOUS LES TRAVAUX SONT CONFORMES AUX EXIGENCES DU CODE DU BÂTIMENT DE L'ONTARIO, DU CODE NATIONAL DU BÂTIMENT ET À TOUS LES RÈGLEMENTS MUNICIPAUX PERTINENTS. IL DOIT AVISER LE CONCEPTEUR DE SES PRÉOCCUPATIONS OU DE LA NON-CONFORMITÉ AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX.

4.RÉSERVÉ.

- 5.LE CONTRAT STIPULE QUE L'ENTREPRENEUR DOIT, DANS LE CADRE DE L'EXÉCUTION DE SES TRAVAUX POUR LA COMPAGNIE, SELON LA DESCRIPTION DONNÉE DANS LE PRÉSENT CONTRAT, SE CONFORMER AUX LOIS ET RÈGLEMENS MUNICIPAUX, PROVINCIAUX ET FÉDÉRAUX, Y COMPRIS SANS NÉCESSAIREMENT S'Y LIMITER, À CEUX QUI SE RAPPORTENT À L'ENVIRONNEMENT ET À L'ÉLIMINATION DES DÉCHETS. IL INCOMBE À L'ENTREPRENEUR DE SE RENSEIGNER SUR CES LOIS; CE DERNIER ACCEPTE QUE DANS LES CAS DE NON-CONFORMITÉ AVEC CES LOIS, IL INDEMNISERA LA COMPAGNIE DES COÛTS ET DES DOMMAGES ENGENDRÉS PAR CETTE NON-CONFORMITÉ.
- 6.L'ENTREPRENEUR DOIT CONSULTER LE REPRÉSENTANT DU MINISTÈRE SI DES DIVERGENCES, PROBLÈMES OU CHANGEMENTS SE PRODUISENT AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX.
- 7.L'ENTREPRENEUR DOIT CONSULTER LE REPRÉSENTANT DU MINISTÈRE AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX LORSQUE LE CONCEPTEUR DOIT APPROUVER DES ÉLÉMENTS SPÉCIFIQUES.
- 8.L'ENTREPRENEUR NE PEUT APPORTER DES CHANGEMENTS À LA CONCEPTION OU AUX MATÉRIAUX PRESCRITS QU'AVEC L'APPROBATION ÉCRITE DU REPRÉSENTANT DU MINISTÈRE.
- 9.SE REPORTER AUX DEVIS ET DESSINS PRÉPARÉS PAR LES CONSULTANTS EN MÉCANIQUE ET EN ÉLECTRICITÉ POUR CONNAÎTRE LA PORTÉE DES TRAVAUX DE MÉCANIQUE ET D'ÉLECTRICITÉ REQUIS.
- IO. TOUS LES CORPS DE MÉTIER DOIVENT COLLABORER AFIN DE FACILITER L'EXÉCUTION RAPIDE DES TRAVAUX. L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL EST RESPONSABLE DE L'ACHÈVEMENT DES TRAVAUX CONFIÉS À SES SOUS-TRAITANTS. CES SOUS-TRAITANTS DOIVENT PROTÉGER LEURS TRAVAUX ET MATÉRIAUX APRÈS LEUR JOURNÉE DE TRAVAIL.
- II. L'ENTREPRENEUR EST RESPONSABLE DE TOUS LES TRAVAUX DE DÉCOUPAGE ET RAPIÉÇAGE ET IL DOIT GARDER LES LIEUX PROPRES ET EXEMPTS DE DÉBRIS AU COURS DE LEUR EXÉCUTION; IL DOIT AUSSI EFFECTUER UN NETTOYAGE APRÈS L'ACHÈVEMENT DES TRAVAUX.
- 12. TOUS LES TRAVAUX EXÉCUTÉS SUR LE CHANTIER DOIVENT ÊTRE RÉALISÉS EN SE CONFORMANT AUX NORMES LES PLUS ÉLEVÉES QUI EXISTENT.
- 13. LES DOMMAGES CAUSÉS À L'ÉDIFICE DE BASE OU AUX LIEUX PAR L'ENTREPRENEUR OU SES EMPLOYÉS OU LES SOUS-TRAITANTS AU COURS DE LA CONSTRUCTION DU PRÉSENT PROJET DOIVENT ÊTRE RÉPARÉS PAR L'ENTREPRENEUR À SES FRAIS.
- 14. L'ENTREPRENEUR DOIT ENLEVER LES MATÉRIAUX ET LES REVÊTEMENTS DE FINITION EXISTANTS QUI NE SONT PAS NÉCESSAIRES DANS LE CADRE DU
- 15. L'ENTREPRENEUR DOIT PROCÉDER AU NETTOYAGE ET À L'ENLÈVEMENT DE TOUS LES DÉBRIS ET MATÉRIAUX QUI NE SONT PLUS REQUIS SUR LE CHANTIER. IL DOIT BALAYER LE CHANTIER DE CONSTRUCTION À TOUS LES
- 16. LES ÉLÉMENTS EXISTANTS FAISANT PARTIE DE LA PORTÉE DES TRAVAUX COMME LES CLOISONS SÈCHES, LES RETOMBÉES, LES MURS, ETC. QUI DOIVENT RESTER EN PLACE DOIVENT ÊTRE PONCÉS ET RÉPARÉS SELON LES EXIGENCES. S'ILS ONT ÉTÉ ENDOMMAGÉS LORS DE L'EXÉCUTION DU PRÉSENT PROJET, L'ENTREPRENEUR DOIT LES RÉPARER À SES FRAIS.
- 17. L'ENTREPRENEUR DOIT PROTÉGER LES CARREAUX DES PLAFONDS SUSPENDUS, LES OSSATURES AINSI QUE LES APPAREILS D'ÉCLAIRAGE SUSPENDUS OU ENCASTRÉS. IL DOIT REMPLACER LES CARREAUX QUI ONT ÉTÉ ENDOMMAGÉS OU SALIS AU COURS DE LA CONSTRUCTION À SES FRAIS.
- 18. L'ENTREPRENEUR DOIT MEULER ET/OU REMPLIR TOUTES LES IMPE DANS LA DALLE DE PLANCHER ET PRÉPARER LES SURFACES POUR L'APPLICATION DES NOUVEAUX REVÊTEMENTS DE SOL.
- 19. L'ENTREPRENEUR DOIT CONSERVER TOUS LES REVÊTEMENTS DE FINITION QUI RESTENT ET LES REMETTRE AU REPRÉSENTANT DU MINISTÈRE À LA FIN DU PROJET (PEINTURE, TAPIS, REVÊTEMENTS MURAUX, ETC.).
- 20. L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL DOIT SE CHARGER DE LA COORDINATION ET DU CONTRÔLE DE LA QUALITÉ CONCERNANT LES TRAVAUX CONFIÉS À TOUS LES CORPS DE MÉTIER SUR LE CHANTIER, SOIT PAR EXEMPLE DES INSTALLATEURS DE MEUBLES, DU FOURNISSEUR DES CÂBLES DE DONNÉES ET DU FOURNISSEUR DES RAYONS HAUTE DENSITÉ.
- 21. LE REPRÉSENTANT DU MINISTÈRE DOIT CHOISIR LE MATÉRIEL DU LOCAL TI, DU LABORATOIRE ET DE LA SALLE DE SERVEUR ET SE CHARGER DE SON IMPLANTATION. SI AUCUN CONSULTANT N'A ÉTÉ DÉSIGNÉ POUR LA CONCEPTION DE LA SALLE DE SERVEUR, ASDG RECOMMANDERA UN CONSULTANT COMPÉTENT POUR L'EXÉCUTION DE CES TRAVAUX. LES COÛTS ET LES DÉMARCHES CONNEXES COMPRENANT LES SORTIES DE FONDS, SANS NÉCESSAIREMENT S'Y LIMITER, DEVRONT ÊTRE ASSUMÉS PAR LE CLIENT.
- 22. LE REPRÉSENTANT DU MINISTÈRE EST RESPONSABLE DU CÂBLAGE, DES COMMUNICATIONS ET DE LA SÉCURITÉ DANS LE CADRE DU PRÉSENT PROJET. LE CLIENT DOIT DONNER LES SPÉCIFICATIONS REQUISES AU SUJET DU MATÉRIEL AUDIOVISUEL POUR QUE LE CONCEPTEUR PUISSE COORDONER LES TRAVAUX AVANT DE SOUMETTRE LES DESSINS DE CONCEPTION.

DESSINS D'ATELIER

- I. AVANT LE DÉBUT DE LA FABRICATION, L'ENTREPRENEUR DOIT FAIRE RÉVISER LES DESSINS D'ATELIER REPRODUCTIBLES PAR LE REPRÉSENTANT DU MINISTÈRE. LE CONCEPTEUR DOIT RÉVISER LES DESSINS ET LES RETOURNER DANS LES TROIS (3) JOURS OUVRABLES SUIVANTS. SELON LES INDICATIONS ET AVANT LA FABRICATION, IL INCOMBE À L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL ET À SES SOUS-TRAITANTS DE VÉRIFIER LES CONDITIONS DU SITE ET D'OBTENIR LES DIMENSIONS DES PIÈCES OU DES ESPACES NÉCESSAIRES POUR L'EMPLACEMENT DES NOUVEAUX ÉLÉMENTS DE MAÇONNERIE DANS LE
- 2.L'ENTREPRENEUR DOIT AVISER LE CONCEPTEUR DES DIVERGENCES OU PRÉOCCUPATIONS AU SUJET DE LA MÉTHODE DE FABRICATION, DES DÉTAILS SUR LES DESSINS, DES CONDITIONS DU SITE, ETC. AVANT LA FABRICATION ET L'INSTALLATION SUR LE CHANTIER.

ÉCHANTILLONS DE CONTRÔLE

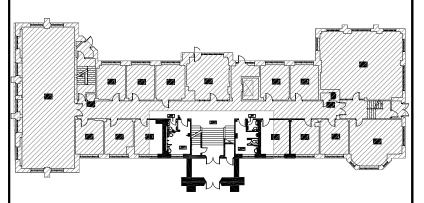
I. L'ENTREPRENEUR DOIT REMETTRE DEUX ÉCHANTILLONS DE CONTRÔLE DE TOUS LES REVÊTEMENTS DE FINITION AU REPRÉSENTANT DU MINISTÈRE AUX FINS DE RÉVISION ET D'APPROBATION AVANT L'INSTALLATION ET/OU LA

ENTREPOSAGE ET LIVRAISON

- I. LES MATÉRIAUX DOIVENT ÊTRE LIVRÉS ET ENTREPOSÉS DANS LEUR EMBALLAGE D'ORIGINE OU DANS DES MATÉRIAUX D'EMBALLAGE ET ILS DOIVENT ÊTRE ENTREPOSÉS DANS UN ENDROIT PROTÉGÉ ET SEC, SELON LES INSTRUCTIONS DU FABRICANT. L'ENTREPRENEUR DOIT COORDONNER LES EXIGENCES EN MATIÈRE DE LIVRAISON ET D'ENTREPOSAGE AVEC LE LOCATEUR ET/OU LE GESTIONNAIRE IMMOBILIER.
- 2.L'ENTREPRENEUR DOIT S'ASSURER AUPRÈS DU REPRÉSENTANT DU MINISTÈRE QUE LES ASCENSEURS PEUVENT TRANSPORTER LES PLUS GROSSES PIÈCES QUI DOIVENT ÊTRE LIVRÉES SUR LE CHANTIER.

Agriculture et Agriculture and Agroalimentaire Canada Agri-Food Canada

Canada



PLAN D'ENSEMBLE

ENTENTE AVEC LE CLIENT

LE CLIENT SOUSSIGNÉ A RÉVISÉ LE PRÉSENT JEU DE DOCUMENTS ET CONVIENT QUE: I. LE CLIENT ACCEPTE LA PORTÉE DES TRAVAUX CONVENUE. 2. LES CHANGEMENTS, AJOUTS OU MODIFICATIONS PEUVENT FAIRE L'OBJET D'UNE RÉVISION DE PRIX.

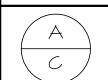
SIGNATURE DU CLIENT:

3	11/12/2015	EMIS POUR SOUMISSION
2	11/02/2015	EMIS POUR EXAMEN A 99 %
1	10/30/2015	EMIS POUR EXAMEN A 99 %
NO.	DATE	RÉVISION

- LES DESSINS ET LE DEVIS SERVANT D'OUTILS POUR LA PRESTATION DES SERVICES APPARTIENNENT AU CONCEPTEUR QUI EN DÉTIENT LES DROITS D'AUTEUR. IL EST INTERDIT DE LES REPRODUIRE SANS L'AUTORISATION ÉCRITE DU CONCEPTEUR. LORSQUE CETTE AUTORISATION EST ACCORDÉE, ILS DOIVENT PORTER LE NOM DU CONCEPTEUR,
- L'ENTREPRENEUR DOIT VÉRIFIER LES DIMENSIONS ET LES DONNÉES INDIQUÉES SUR LES DESSINS PAR RAPPORT AUX CONDITIONS SUR PLACE ET IL DOIT AVISER LES CONCEPTEURS DES DIVERGENCES RELEVÉES AFIN QUE SOIENT APPORTÉES LES MODIFICATIONS REQUISES

SCEAU





A NUMÉRO DU DÉTAIL B EMPLACEMENT SUR LE DESSIN NO C NUMÉRO DU DESSIN



PROJET

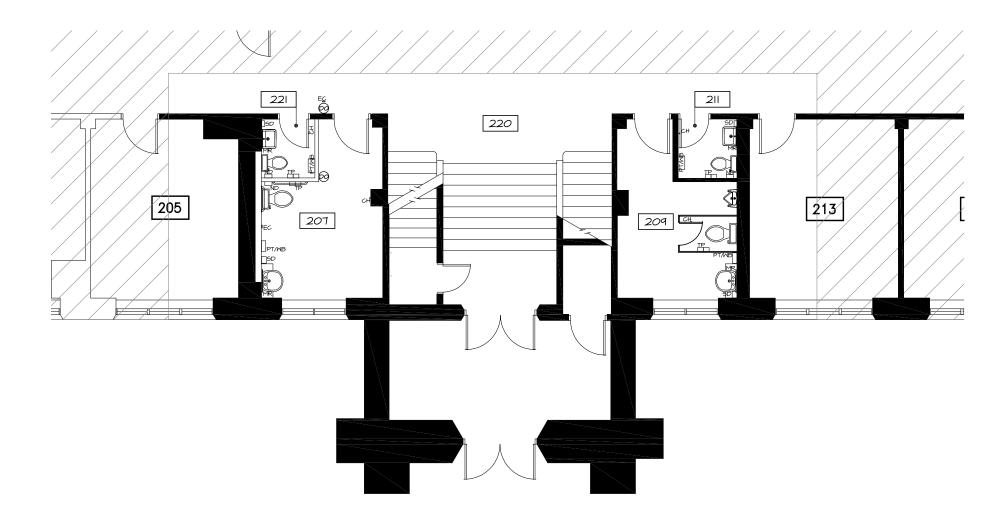
AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE CANADA

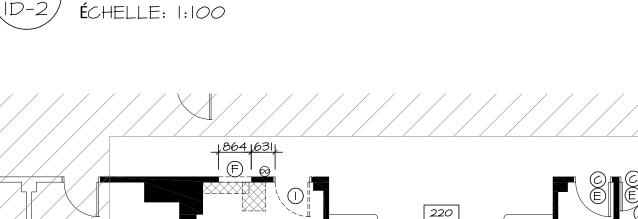
ÉDIFICE NO 49 FERME EXPÉRIMENTALE CENTRALE

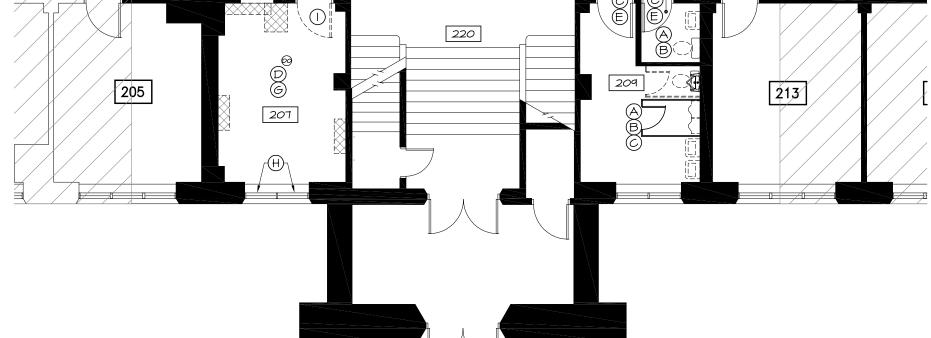
TITRE DU DESSIN

NOTES GÉNÉRALES ET PLAN DE LA DISPOSITION GÉNÉRALE REZ-DE-CHAUSSÉE

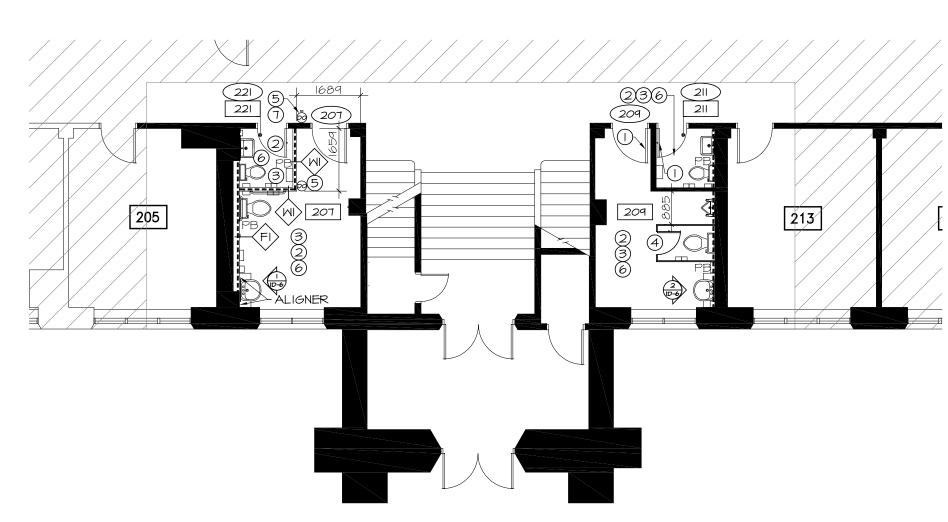
ÉCHELLE	DESSINÉ PAR	CONÇU PAR
SELON LESINDICATIONS	EG	EG/AH
DATE	VÉRIFIÉ PAR	
LE I OCTOBRE 2015	SA	45
NO DU PROJET	NO DU DESSIN	
A654)_











3 PLAN DES CLOISONS (ID-2) ÉCHELLE: 1:100

DÉMOLITION - NOTES PARTICULIÈRES

- ENLEVER LA PLINTHE MURALE EN CARREAUX ET LES CARREAUX DE PLANCHER. PARER, NETTOYER ET PRÉPARER LE SOUS-PLANCHER SELON LES BESOINS POUR L'APPLICATION DU NOUVEAU REVÊTEMENT DE SOL.
- ENLEVER AVEC SOIN LES APPAREILS DE ROBINETTERIE, LES CLOISONS POUR SALLES DE TOILETTES (LE CAS ÉCHÉANT) ET LES ACCESSOIRES DE SALLES DE TOILETTES ET LES REMETTRE AU REPRÉSENTANT DU MINISTÈRE. RÉPARER LES MURS SELON LES EXIGENCES POUR LES REMETTRE À NEUF. RAPIÉCER/PONCER/RÉPARER ET PRÉPARER LES SURFACES POUR L'APPLICATION DU NOUVEAU REVÊTEMENT DE FINITION.
- © SEUIL DE PORTE EXISTANT À CONSERVER.
- PEVÎTEMENT DE SOL EN CARREAUX VINYLIQUES ET PLINTHE EN CAOUTCHOUC EXISTANTS À ENLEVER. PARER, NETTOYER ET PRÉPARER LE SOUS-PLANCHER SELON LES BESOINS POUR L'APPLICATION DU NOUVEAU REVÎTEMENT DE SOL.
- ENTREPRENEUR DOIT ENLEVER LA QUINCAILLERIE DU BOUTON DE PORTE EXISTANTE ET RÉPARER LA PORTE SELON LES BESOINS. SE REPORTER À LA LISTE DES PORTES POUR LES EXIGENCES CONCERNANT LA NOUVELLE QUINCAILLERIE. REMETTRE TOUTES LES PIÈCES DE QUINCAILLERIE ENLEVÉES AU REPRÉSENTANT DU MINISTÈRE.
- EL'ENTREPRENEUR DOIT ENLEVER LE MUR EN ENDUIT ET EN BÉTON EXISTANT AFIN DE PRODUIRE UNE OUVERTURE POUR LA NOUVELLE PORTE DE LA SALLE DE TOILETTES. EXÉCUTER LES TRAVAUX D'ÉTAIEMENT DES STRUCTURES NÉCESSAIRES POUR LE MUR EXISTANT À CONSERVER, SELON LES BESOINS.
- DÉMOLIR LE PLAFOND EN ENDUIT EXISTANT POUR EFFECTUER LES MODIFICATIONS DE LA PLOMBERIE À PARTIR DE L'ÉTAGE AU-DESSUS, SELON LES EXIGENCES. RÉPARER LE PLAFOND UNE FOIS LES TRAVAUX TERMINÉS EN RÉALISANT UN NOUVEAU PLAFOND EN CLOISONS SÈCHES. NE PAS COMPROMETTRE LA COTE DE RÉSISTANCE AU FEU DES POINTS DE TRAVERSÉE DANS LES MURS ET LES DALLES DE PLANCHER. SE REPORTER AUX DESSINS DE MÉCANIQUE ET AU DESSIN ID-7 POUR LA PORTÉE ET L'EMPLACEMENT DE LA DÉMOLITION.
- H L'ENTREPRENEUR DOIT ENLEVER AVEC SOIN LES STORES EXISTANTS ET LES REMETTRE AU REPRÉSENTANT DU MINISTÈRE.
- L'ENTREPRENEUR DOIT ENLEVER LA PORTE EXISTANTE. CONSERVER LE BÂTI. SE REPORTER À LA LISTE DES PORTES POUR LES EXIGENCES AU SUJET DE LA PORTE ET DES PIÈCES DE QUINCAILLERIE NEUVES.

CLOISONS - NOTES PARTICULI**È**RES

- RAPIÉCER ET RÉPARER TOUS LES DÉFAUTS SUR LES PORTES EXISTANTES
 AINSI QUE LES TROUS INUTILES DANS LES PORTES ET LES BÂTIG
 EXISTANTS SELON LES EXIGENCES. NETTOYER ET PONCER LES PORTES
 ET APPLIQUER UN NOUVEAU VERNIS-LAQUE ASSORTI AUX SURFACES
 EXISTANTES.
- RÉPARER TOUTES LES SURFACES MURALES POUR QU'ELLES SOIENT LISSES ET ÉGALES, PROPICES À L'APPLICATION DES NOUVEAUX REVÊTEMENTS MURAUX.
- FOURNIR ET INSTALLER LES NOUVEAUX ACCESSOIRES DE SALLES DE TOILETTES SELON LES INDICATIONS. SE REPORTER À LA LÉGENDE DU MATÉRIEL ET DES CLOISONS. MONTER TOUS LES ACCESSOIRES SELON LES NORMES DU CODE DU BÂTIMENT DE L'ONTARIO EN MATIÈRE D'ACCESSIBILITÉ. SE REPORTER AUX ÉLÉVATIONS SUR LE DESSIN ID-6.
- L'ENTREPRENEUR DOIT FOURNIR ET INSTALLER DE NOUVELLES CLOISONS POUR SALLES DE TOILETTES EN ACIER INOXYDABLE, CONTREVENTÉES AU RAIL SUPÉRIEUR SELON LES INDICATIONS. LES DIMENSIONS INTÉRIEURES DES CABINES SONT DE 1524 MM DE LONGUEUR X 915 MM DE LARGEUR.
- L'ENTREPRENEUR DOIT FOURNIR ET INSTALLER UN NOUVEAU DISPOSITIF DE MANŒUYRE DE PORTE AUTOMATIQUE EN SAILLIE SUR LA PORTE EN BOIS EXISTANTE AINSI QUE LES DISPOSITIFS DE COMMANDE/RÉGULATION À ACCÈS FACILE ET LES ACCESSOIRES REQUIS. LA PLAQUE À POUSSER À L'EXTÉRIEUR DE LA SALLE DE TOILETTES DOIT ÊTRE AMÉNAGÉE AVEC UN CONDUIT MONTÉ EN SAILLIE ET UN RECOUVERTE DE PEINTURE ASSORTIE À LA COULEUR DU MUR ADJACENT.
- AUX ENDROITS OÙ DE NOUVEAUX TRAVAUX DE PLOMBERIE ET DE MÉCANIQUE ONT ÉTÉ EXÉCUTÉS, L'ENTREPRENEUR DOIT REMPLACER L'ENDUIT EXISTANT PAR UN NOUVEAU REVÊTEMENT DE FINITION EN CLOISONS SÈCHES ET POSER DES FOURRURES À PARTIR DU PLANCHER JUSQU'À LA SOUS-FACE DU PLANCHER AU-DESSUS, SELON LES EXIGENCES, ET RECOUVRIR D'UNE PLAQUE DE PLÂTRE DE 13 MM D'ÉPAISSEUR.
- L'ENTREPRENEUR DOIT RAPIÉCER ET RÉPARER LES MURS ET LE PLAFOND SELON LES EXIGENCES POUR PERMETTRE L'EXÉCUTION DES NOUVEAUX TRAVAUX D'ÉLECTRICITÉ, SE REPORTER AUX DESSINS D'ÉLECTRICITÉ POUR LA PORTÉE DES TRAVAUX.

LÉGENDE - DÉMOLITION CLOISON EXISTANTE À CONSERVER. PORTE ET BÂTI EXISTANTS À CONSERVER. PORTE EXISTANTE À ENLEVER. BÂTI À CONSERVER. CLOISON EXISTANTE À ENLEVER. W.-C. EXISTANTS À ENLEVER. SE REPORTER AUX DESSINS DE MÉCANIQUE. ÉVIER EXISTANT À ENLEVER. SE REPORTER AUX DESSINS DE MÉCANIQUE. URINOIR EXISTANT À ENLEVER. SE REPORTER AUX DESSINS DE MÉCANIQUE. ENLEVER AVEC SOIN LES OUVRAGES DE MENUISERIE EXISTANTS ET LES REMETTRE AU REPRÉSENTANT DU MINISTÈRE. RÉPARER LES MURS SELON LES BESOINS POUR REMETTRE À NEUF. RAPIÉCER/PONCER/RÉPARER ET PRÉPARER LES SURFACES POUR L'APPLICATION DU NOUVEAU REVÎTEMENT DE FINITION.

DÉMOLITION - NOTES GÉNÉRALES

- I. LE PRÉSENT DESSIN DOIT ÊTRE LU CONJOINTEMENT AVEC TOUS LES AUTRES DESSINS DE CONSTRUCTION DU PROJET ET LE DEVIS, Y COMPRIS TOUS CEUX PRÉPARÉS PAR LES INGÉNIEURS EN MÉCANIQUE, EN ÉLECTRICITÉ, ETC.
- 2.L'ENTREPRENEUR DOIT INSPECTER LE SITE EXISTANT AVANT LE DÉBUT DU PROJET AFIN DE DÉCELER LES DIVERGENCES ET IL DOIT AVISER LE CONCEPTEUR POUR QUE CELUI-CI MODIFIE LE OU LES DESSINS.
- 3.AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX, L'ENTREPRENEUR DOIT COLLABORER AVEC LE REPRÉSENTANT DU MINISTÈRE QUANT À L'ÉTABLISSEMENT DU CALENDRIER DES TRAVAUX APPROUVÉS, LA PLANIFICATION DES INTERRUPTIONS ET LA LIVRAISON DES MATÉRIAUX.
- 4.COORDONNER TOUS LES TRAVAUX DE DÉMOLITION AVEC LE REPRÉSENTANT DU MINISTÈRE ET SE PROCURER L'APPROBATION NÉCESSAIRE POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE DÉMOLITION SPÉCIAUX TOUCHANT À LA SÉCURITÉ DES PERSONNES ET AUX SERVICES DE L'ÉDIFICE DE BASE DESTINÉS À TOUS LES OCCUPANTS DU BÂTIMENT.
- 5.LES PLANCHERS EXISTANTS TOUCHÉS DOIVENT ÊTRE RÉPARÉS ET DÉBARRASSÉS DE TOUS RÉSIDUS AVANT DE PROCÉDER À L'INSTALLATION DU NOUVEAU REVÊTEMENT DE FINITION.
- 6.TOUS LES MURS EXISTANTS FAISANT PARTIE DE LA PORTÉE DES TRAVAUX DOIVENT ÊTRE RAPIÉCÉS ET REMIS À NEUF ET ILS DOIVENT ÊTRE PRÉPARÉS POUR L'APPLICATION DU NOUVEAU REVÊTEMENT DE FINITION.

 L'ENTREPRENEUR DOIT S'ASSURER DE NE PAS NUIRE À L'INTÉGRITÉ DES CLOISONS QUI SONT COTÉES POUR LEUR COTE DE RÉSISTANCE AU FEU ET DE CELLES QUI N'ONT PAS DE COTE DE RÉSISTANCE AU FEU AUX ENDROITS OÙ ONT LIEU DES TRAVAUX DE DÉMOLITION.
- 7.AUX ENDROITS OÙ DU MATÉRIEL EXISTANT DE SÉCURITÉ, DE SÉCURITÉ INCENDIE, ETC. EST ENLEVÉ, RAPIÉCER LES MURS ET LES PRÉPARER POUR L'APPLICATION DU NOUVEAU REVÊTEMENT DE FINITION.
- 8.L'ENTREPRENEUR DOIT ENLEVER TOUS LES CARREAUX DE PLAFONDS SUSPENDUS NÉCESSAIRES ET PRÉVOIR UNE ALLOCATION POUR LE REMPLACEMENT DES CARREAUX DE PLAFONDS SUSPENDUS QUI ONT ÉTÉ ENDOMMAGÉS AU COURS DE L'ENLÈVEMENT ET DE LA REMISE EN PLACE DES OUVRAGES EN VUE DE L'EXÉCUTION DES NOUVEAUX TRAVAUX. AVANT L'ATTRIBUTION DU CONTRAT, AU COURS DE LA PÉRIODE DE SOUMISSION, L'ALLOCATION POUR LE REMPLACEMENT DES CARREAUX DE PLAFONDS SUSPENDUS SERA ÉTABLIE PAR LE REPRÉSENTANT DU MINISTÈRE ET/OU LE GESTIONNAIRE IMMOBILIER.
- 9.ENLEVER AVEC SOIN LES APPAREILS D'ÉCLAIRAGE AU PLAFOND QUI DOIVENT L'ÊTRE OU QUI DOIVENT ÊTRE DÉPLACÉS, SELON LES INDICATIONS SUR LE PLAN DE MONTAGE DE L'INGÉNIEUR, ET LES REMETTRE AU REPRÉSENTANT DU MINISTÈRE POUR QU'ILS PUISSENT ÊTRE ENTREPOSÉS DANS LE BUT D'ÊTRE UTILISÉS PLUS TARD. LES APPAREILS D'ÉCLAIRAGE INUTILISÉS DOIVENT ÊTRE REMIS AU REPRÉSENTANT DU MINISTÈRE.
- IO. SE REPORTER AUX DESSINS DE GÉNIE MÉCANIQUE ET DE GÉNIE ÉLECTRIQUE POUR LA DÉMOLITION ET LA PROTECTION DES INSTALLATIONS TECHNIQUES EXISTANTES.
- II.L'ENTREPRENEUR DOIT PROTÉGER LES STORES POUR FENÊTRES AVANT LE DÉBUT DE LA CONSTRUCTION. ENLEVER LES MESURES DE PROTECTION À L'ACHÈVEMENT DU PROJET. NETTOYER LES STORES ET ENLEVER LA POUSSIÈRE ET LA SALETÉ ENGENDRÉES PAR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION
- 12. L'ENTREPRENEUR DOIT CONSERVER UN CHEMIN DE CIRCULATION SÉCURITAIRE SE RENDANT AUX ISSUES, AUX ESCALIERS DE SORTIE ET AUX SALLES DE TOILETTES DE L'ÉDIFICE POUR TOUTE LA DURÉE DU PROJET.
- 13. DANS LES CAS OÙ LA PORTÉE DES TRAVAUX DE DÉMOLITION EST
 DISTINCTE DE CELLE DE LA CONSTRUCTION PRINCIPALE, LE REPRÉSENTANT
 DU MINISTÈRE ET/OU LE GESTIONNAIRE IMMOBILIER DOIT OBTENIR UN PERMIS
 DE DÉMOLITION DISTINCT DE LA VILLE D'OTTAWA. SE PROCURER LES
 PERMIS REQUIS ET FAIRE EXÉCUTER LES INSPECTIONS NÉCESSAIRES POUR
 LES TRAVAUX DE DÉMOLITION. LE REPRÉSENTANT DU MINISTÈRE, LE
 GESTIONNAIRE IMMOBILIER OU L'ENTREPRENEUR PEUT SE PROCURER LE
 PERMIS REQUIS.
- 14. L'ENTREPRENEUR DOIT MONTER DES CLOISONS ANTI-POUSSIÈRE ET EN ASSURER L'ENTRETIEN POUR ÉVITER LA PROPAGATION DE LA POUSSIÈRE, DES VAPEURS ET DES ODEURS ENTRAÎNÉES PAR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DANS LES AUTRES SECTEURS DU BÂTIMENT. À L'ACHÈVEMENT DES TRAVAUX, ENLEVER LES CLOISONS ET REMETTRE À NEUF LES SURFACES ENDOMMAGÉES PAR LA CONSTRUCTION POUR QU'ELLES SOIENT ASSORTIES AUX SURFACES ADJACENTES.
- I5. ENLEVER LES MATÉRIAUX PROVENANT DE LA DÉMOLITION ET LES DÉBRIS DU SITE À TOUS LES JOURS AU COURS DE L'EXÉCUTION DES TRAVAUX AFIN DE CONSERVER UN CHEMIN DE CIRCULATION DÉGAGÉ ET SÉCURITAIRE ET UN CHANTIER DE CONSTRUCTION ORDONNÉ.

L É GEI	NDE - MAT é riel et cloisons
	LÉGENDE - MATÉRIEL ET CLOISONS
	TYPE I - CLOISON TYPE DE LA DALLE À LA SOUS-FACE DU PLAFOND EXISTANT AU-DESSUS.SE REPORTER AUX DÉTAILS DE LA COUPE MURALE SUR LE DESSIN ID-5.
FI	PROFILÉ DE FOURRURE POUR MATÉRIEL DE PLOMBERIE POTEAUX D'ACIER DE 152 MM ET CLOISONS SÈCHES DE 16 MM D'UN CÔTÉ, S'ASSURER QUE LA FACE EXTÉRIEURE DU MUR AVEC FOURRURES EST BIEN D'AFFLEUREMENT AVEC LE MUR EXISTANT.
	PORTE À UN VANTAIL NEUVE OU EXISTANTE.SE REPORTER À LA LISTE DES PORTES ET DES ARTICLES DE QUINCAILLERIE QUANT AUX DIMENSIONS DES PORTES, AUX MATÉRIAUX ET À LA QUINCAILLERIE.
PB	INSTALLER DES CALES MURALES EN CONTREPLAQUÉ À L'INTÉRIEUR DU MUR POUR SUPPORTER LES OUVRAGES DE MENUISERIE ET/OU LE MATÉRIEL MONTÉ AU MUR. ENLEVER LE MUR EXISTANT SELON LES BESOINS. LA HAUTEUR DOIT ÊTRE ÉTABLIE EN FONCTION DE LA CONFIGURATION DE LA MENUISERIE DES ARMOIRES ET DE L'INSTALLATION DU MATÉRIEL.
$\times\!\!\times\!\!\times\!\!\times$	SIGNIFIE LE NUMÉRO DE PORTE.
xxxx	SIGNIFIE LE NUMÉRO DE LA PIÈCE.
□□ TPD	DISTRIBUTEUR DE PAPIPER HYGIÉNIQUE À DEUX ROULEAUX, POUR MONTAGE AU MUR - DEUX ROULEAUX MONTÉS CÔTE À CÔTE AVEC COUVERCLE EN PLASTIQUE TRANSLUCIDE DE COULEUR GRIS FUMÉE.
ND	POUBELLE POUR SERVIETTES HYGIÉNIQUES MONTÉE AU MUR - EN ACIER INOXYDABLE BROSSÉ, AVEC COUVERCLE À FERMETURE AUTOMATIQUE PIVOTANT.
SD	DISTRIBUTEUR DE SAVON MONTÉ AU MUR DE 152 MM DE LARGEUR X 203 MM DE HAUTEUR X 76 MM DE PROFONDEUR, BICOLORE SOIT NOIR ET <i>G</i> RIS.
PT/MD	DISTRIBUTEUR D'ESSUIE-MAINS EN PAPIER ET POUBELLE MONTÉS AU MUR DE 350°MM DE LARGEUR X 971 MM DE HAUTEUR X 177 MM DE PROFONDEUR, EN ACIER INOXYDABLE BROSSÉ.
• CH	CROCHET À VÊTEMENT MONTÉ EN SAILLIE À 1200 MM AU-DESSUS DU PLANCHER FINI, EN ACIER INOXYDABLE BROSSÉ.
MR	MIROIR MONTÉ EN SAILLIE - SE REPORTER AUX ÉLÉVATIONS POUR LES DIMENSIONS ET LES EMPLACEMENTS.
DO	DISPOSITIF DE MANŒUVRE DE PORTE AUTOMATIQUE MONTÉ EN SAILLIE ET DISPOSITIFS DE COMMANDE/RÉGULATION MONTÉS AU MUR POUR OFFRIR UN ACCÈS FACILE.
	CLOISONS POUR SALLES DE TOILETTES EN ACIER INOXYDABLE, CONTREVENTEMENT AU RAIL SUPÉRIEUR.
	BARRES D'APPUI MONTÉES EN SAILLIE, EN ACIER INOXYDABLE BROSSÉ.

CLOISONS - NOTES GÉNÉRALES

BOUTON D'APPEL D'URGENCE

- I. LE PRÉSENT DESSIN DOIT ÊTRE LU CONJOINTEMENT AVEC TOUS LES AUTRES DESSINS DE CONSTRUCTION DU PROJET ET LE DEVIS, Y COMPRIS TOUS CEUX PRÉPARÉS PAR LES INGÉNIEURS EN MÉCANIQUE ET EN ÉLECTRICITÉ.
- 2. À MOINS D'INDICATION CONTRAIRE, LES DIMENSIONS DOIVENT ÊTRE PRÉLEVÉES À PARTIR DE L'AXE DE LA CLOISON.
- 3.AVANT DE MONTER LES CLOISONS, L'ENTREPRENEUR DOIT TRACER UN TRAIT À LA CRAIE INDIQUANT L'EMPLACEMENT DE TOUTES LES CLOISONS. IL DOIT ÉGALEMENT FAIRE APPROUVER L'AMÉNAGEMENT DES CLOISONS PAR LE CONCEPTEUR AVANT DE COMMENCER LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION.
- 4.L'ENTREPRENEUR DOIT S'ASSURER QUE LA TUYAUTERIE, LES CONDUITS ET TOUTES LES AUTRES CANALISATIONS QUI TRAVERSENT LES CLOISONS NEUVES ET EXISTANTES, LES DÉFLECTEURS OU LES DALLES DE PLANCHER SONT BIEN SCELLÉS. AVISER LE CONCEPTEUR DES DIVERGENCES RELEVÉES POUR QUE SOIENT APPORTÉES LES MODIFICATIONS REQUISES.
- 5.L'ENTREPRENEUR DOIT FOURNIR ET INSTALLER LES CALES EN BOIS OU LES LISIÈRES EN CONTREPLAQUÉ ADÉQUATES POUR OFFRIR UN SUPPORT SUFFISANT ET ASSURER LA FIXATION DES ARMOIRES, DES PLANS DE TOILETTE/TRAVAIL, DU MATÉRIEL ÉLECTRONIQUE, DES ÉTAGÈRES DANS LES PLACARDS, DES MEUBLES, ETC. MONTÉS AU MUR. SE REPORTER AUX DESSINS ILLUSTRANT LES MEUBLES, L'ALIMENTATION ÉLECTRIQUE ET LES INSTALLATIONS DE VOIX ET DE DONNÉES QUANT À L'EMPLACEMENT ET AU TYPE REQUIS.
- 6:RAPIÉCER, RÉPARER, PONCER ET REMETTRE À NEUF TOUTES LES COLONNES ET LES CLOISONS EXISTANTES AVANT D'APPLIQUER LE REVÊTEMENT DE FINITION.
- 7.RAPIÉCER TOUS LES TROUS DANS LES MURS DANS LE CADRE DES TRAVAUX PRÉVUS AUX ENDROITS OÙ LES INSTALLATIONS D'ALIMENTATION, DE TÉLÉPHONE OU DE DONNÉES ONT ÉTÉ ENLEVÉES.
- 8.5E REPORTER À LA LISTE DES PORTES ET DES ARTICLES DE QUINCAILLERIE POUR LES DIMENSIONS DES PORTES ET DES BÂTIS, LA FINITION ET LES DÉTAILS.
 9. À MOINS D'INDICATION CONTRAIRE, TOUS LES PLACARDS DOIVENT COMPORTER

UN DÉGAGEMENT INTÉRIEUR D'AU MOINS 24 PO.

DU NOUVEAU REVÊTEMENT DE FINITION.

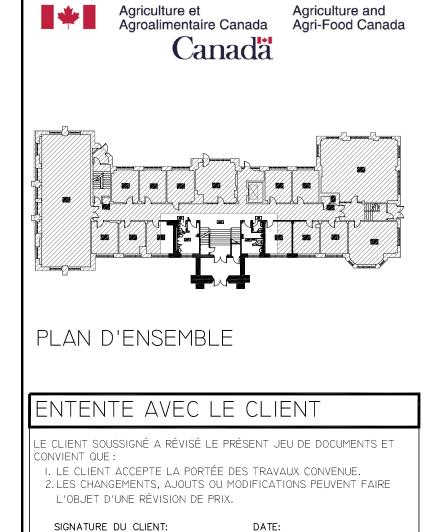
- IO. L'ENTREPRENEUR DOIT S'ASSURER QUE LA DALLE DE PLANCHER EST DE NIVEAU AUX BÂTIS DE PORTE ET AUX FENÊTRES LATÉRALES. AVISER LES PERSONNES CONCERNÉES LORSQU'IL FAUT EXÉCUTER DES TRAVAUX DE REMISE EN ÉTAT POUR METTRE LES OUVRAGES DE NIVEAU.
- II.INSTALLATION DES BÂTIS DE PORTE°: LE DESSUS DES PORTES ET LA PORTE DOIVENT ÊTRE ALIGNÉS POUR ASSURER UNE BONNE INSTALLATION. LES BÂTIS DOIVENT ÊTRE RAPPROCHÉS DANS LE
- PLAN DE LA MÊME CLOISON.

 12. L'ENTREPRENEUR DOIT RAPIÉCER, PONCER ET PRÉPARER TOUTES LES
 SURFACES FAISANT PARTIE DE LA PORTÉE DES TRAVAUX POUR L'APPLICATION
- 13. LORSQUE LES NOUVELLES CLOISONS SONT ÉRIGÉES À L'EMPLACEMENT DES CONVECTEURS AU PÉRIMÈTRE DE L'ÉDIFICE, LA CONSTRUCTION DOIT COMPRENDRE UN DÉFLECTEUR À L''INTÉRIEUR DU CONVECTEUR POUR CRÉER UNE BARRIÈRE ACOUSTIQUE CONTINUE.

15. POSER DU RUBAN, PONCER ET APPLIQUER UN APPRÊT SUR TOUTES LES

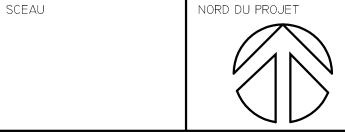
- 14. À MOINS D'INDICATION CONTRAIRE, LES BÂTIS DE PORTE DOIVENT ÊTRE MONTÉS À 4 PO DES CLOISONS.
- SURFACES EN PLAQUES DE PLÂTRE APPARENTES NEUVES DESTINÉES À
 RECEVOIR LES NOUVEAUX REVÊTEMENTS DE FINITION. POSER DU RUBAN SUR
 TOUS LES DÉFLECTEURS ET LES CALFEUTRER.

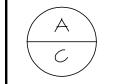
 16. L'ENTREPRENEUR DOIT S'ASSURER QUE LES NOUVELLES CLOISONS ET LES
- 6. L'ENTREPRENEUR DOIT S'ASSURER QUE LES NOUVELLES CLOISONS ET LES DÉFLECTEURS NE NUISENT PAS AUX INSTALLATIONS MÉCANIQUES OU ÉLECTRIQUES. AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX, L'ENTREPRENEUR DOIT AVISER LE CONCEPTEUR DES DIVERGENCES RELEVÉES.
- I7. SI L'INSTALLATION DE LA PORTE ET DU BÂTI DE PORTE EST DIRECTEMENT COMPROMISE PAR UNE DALLE DE PLANCHER EN BÉTON QUI N'EST PAS DE NIVEAU, L'ENTREPRENEUR DOIT LA NIVELLER AU MOYEN DE COULIS DE CIMENT OU EN UTILISANT UNE MÉTHODE DE NIVELLEMENT APPROPRIÉE.
- 18. L'EXÉCUTION DES TRAVAUX QUI NE SONT PAS TERMINÉS AU MOMENT ÉTABLI DANS LE CALENDRIER DOIT ÊTRE COORDONNÉE AVEC LE REPRÉSENTANT DU MINISTÈRE. LES TRAVAUX DOIVENT ÊTRE ACHEVÉS APRÈS LES HEURES NORMALES DE TRAVAIL. NETTOYER TOUS LES SECTEURS DES TRAVAUX À LA FIN DE CHAQUE PÉRIODE DE TRAVAIL EN VUE DE LES REMETTRE EN ÉTAT POUR LES HEURES NORMALES.
- 19. LE CALENDRIER DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION QUI NE SONT PAS ACHEVÉS AU MOMENT DE LA RÉCEPTION DE L'ÉDIFICE (DÉFAILLANCES) ET QUI NE NUISENT PAS À L'OCCUPATION DOIT ÊTRE ÉTABLI DIRECTEMENT AVEC LE REPRÉSENTANT DU MINISTÈRE



3	11/12/2015	EMIS POUR SOUMISSION						
2	11/02/2015	EMIS POUR EXAMEN A 99 %						
1	10/30/2015	EMIS POUR EXAMEN A 49 %						
NO.	DATE	RÉVISION						
LEC DECCINIC ET LE DEVIC CEDVANIT D'OLITIL C'DOLID LA DDECTATION L'DEC								

- LES DESSINS ET LE DEVIS SERVANT D'OUTILS POUR LA PRESTATION DES SERVICES APPARTIENNENT AU CONCEPTEUR QUI EN DÉTIENT LES DROITS D'AUTEUR. IL EST INTERDIT DE LES REPRODUIRE SANS L'AUTORISATION ÉCRITE DU CONCEPTEUR. LORSQUE CETTE AUTORISATION EST ACCORDÉE, ILS DOIVENT PORTER LE NOM DU CONCEPTEUR.
- L'ENTREPRENEUR DOIT VÉRIFIER LES DIMENSIONS ET LES DONNÉES INDIQUÉES SUR LES DESSINS PAR RAPPORT AUX CONDITIONS SUR PLACE ET IL DOIT AVISER LES CONCEPTEURS DES DIVERGENCES RELEVÉES AFIN QUE SOIENT APPORTÉES LES MODIFICATIONS REQUISES





A NUMÉRO DU DÉTAIL B EMPLACEMENT SUR LE DESSIN NO C NUMÉRO DU DESSIN



PROJET

AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE CANADA

ÉDIFICE NO 49 FERME EXPÉRIMENTALE CENTRALE

TITRE DU DESSIN

PLAN DU MATÉRIEL, DE DÉMOLITION ET DES CLOISONS REZ-DE-CHAUSSÉE

ÉCHELLE

SELON LESINDICATIONS

DATE

LE I OCTOBRE 2015

NO DU PROJET

A654

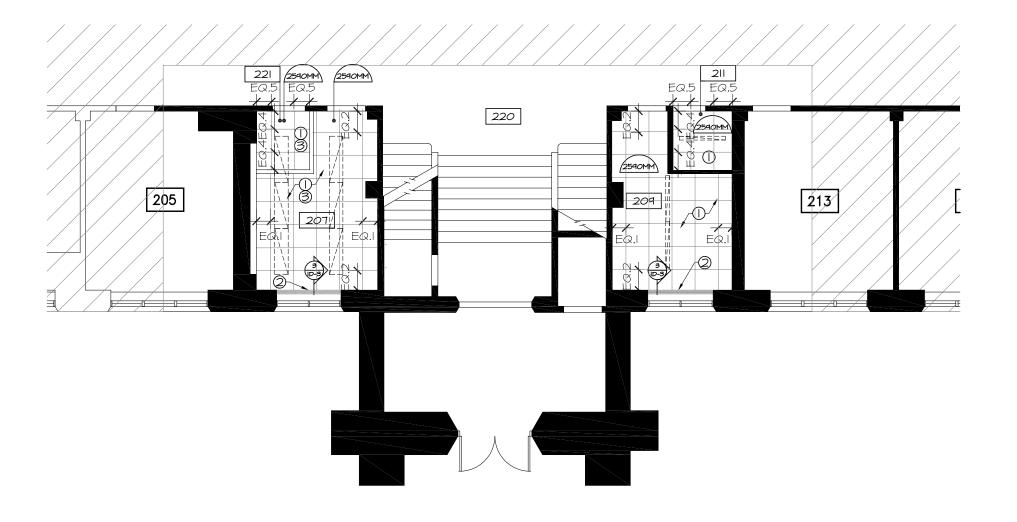
DESSINÉ PAR CONÇU PAR

EG/AH

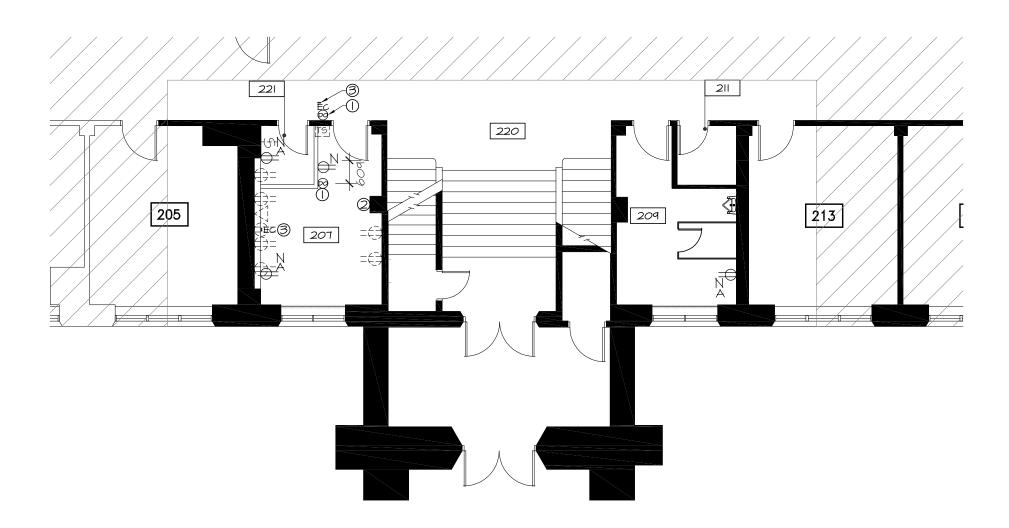
VÉRIFIÉ PAR

SAS

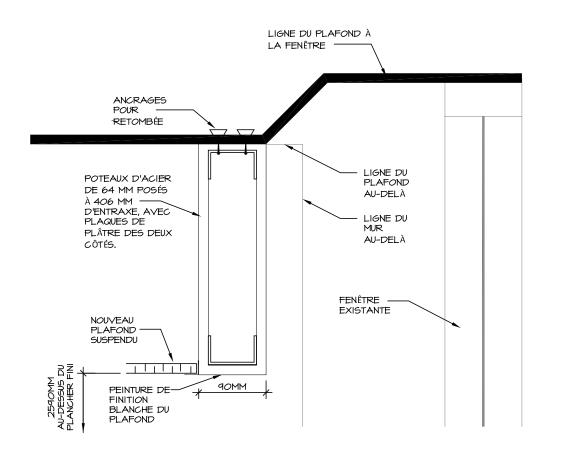
NO DU DESSIN







PLAN DES INSTALLATIONS D'ALIMENTATION ÉLECTRIQUE/DE VOIX/DE DONNÉES



DÉTAIL DE LA RETOMBÉE DU PLAFOND

ÉCHELLE: PAS À L'ÉCHELLE

LÉGENDE - PLAFOND RÉFLÉCHI APPAREILS D'ÉCLAIRAGE EXISTANTS MONTÉS EN SAILLIE À ENLEVER. SE REPORTER AUX DESSINS DE L'INGÉNIEUR POUR LES NOUVELLES SPÉCIFICATIONS CONCERNANT LES APPAREILS D'ÉCLAIRAGE ET LEURS EMPLACEMENTS. NOUVEAU SYSTÈME DE CARRELAGE DE PLAFONDS SUSPENDUS CONVENANT ÀUNE POSE DANS DES ENDROITS QUI RISQUENT D'ÊTRE HUMIDES. SYSTÈME DE SUSPENSION DE 305 mm X 305 mm X 24 po, AVEC CARRELAGE À ÂME DE FIBRES MINÉRALES COMPORTANT UNE FACE MATE RENFORCÉE. COEFFICIENT D'ABSORPTION ACOUSTIQUE (NRC) DE 0,55, INDICE D'AFFAIBLISSEMENT ACOUSTIQUE (CAC) DE 38 ET INDICE DE RÉFLEXION DE LA LUMIÈRE DE 0,82 À ±2590 mm AU DESSUS-DU PLACHER FINI. HAUTEUR DU PLAFOND SELON LES INDICATIONS SUR LE (XXMM) NOUVELLE RETOMBÉE EN CLOISONS SÈCHES À L'OUVERTURE DE FENÊTRE. SE REPORTER AU DÉTAIL SUR LA PRÉSENTE PAGE. APPLIQUER DE LA PEINTURE DE COULEUR BLANCHE COMME CELLE DU PLAFOND SUR LES CLOISONS SÈCHES.

PLAFOND RÉFLÉCHI - NOTES GÉNÉRALES

I. LE PRÉSENT DESSIN DOIT ÊTRE LU CONJOINTEMENT AVEC TOUS LES AUTRES DESSINS DE CONSTRUCTION DU PROJET ET LE DEVIS. Y COMPRIS TOUS CEUX PRÉPARÉS PAR LES INGÉNIEURS EN MÉCANIQUE, EN ÉLECTRICITÉ ET EN STRUCTURE ET CEUX DES CONSULTANTS EN AUDIOVISUEL, SELON LES EXIGENCES, AFIN D'ASSURER UNE BONNE COORDINATION ET UNE INSTALLATION APPROPRIÉE.

2. LES DESSINS DE CONCEPTION ILLUSTRENT L'EMPLACEMENT DES APPAREILS D'ÉCLAIRAGE ET LEUR REVÊTEMENT DE FINITION UNIQUEMENT. SE REPORTER AUX DESSINS PRÉPARÉS PAR LES CONSULTANTS EN ÉLECTRICITÉ POUR L'INSTALLATION DU MATÉRIEL ÉLECTRIQUE ET LES SPÉCIFICATIONS FONCTIONNELLES (INTENSITÉ LUMINEUSE PAR EX.)

3. LES PLAQUES-COUVERCLES DES INTERRUPTEURS D'ÉCLAIRAGE, DES INTERRUPTEURS DES VENTILATEURS, DES PRISES DE COURANT ET DES INSTALLATIONS DE VOIX ET DE DONNÉES DOIVENT ÊTRE DE COULEUR BLANCHE PARTOUT. LES PLAQUES-COUVERCLES EXISTANTES QUI NE SONT PAS BLANCHES DOIVENT ÊTRE REMPLACÉES PAR DES PLAQUES-COUVERCLES DE COULEUR BLANCHE AUX FINS D'UNIFORMITÉ. LES ENTREPRENEURS RESPONSABLES DE L'ÉLECTRICITÉ ET DU CÂBLAGE DOIVENT AVISER LE CONCEPTEUR DES DIVERGENCES RELEVÉES ET OBTENIR SES DIRECTIVES ET SON APPROBATION AVANT DE COMMANDER LES PLAQUES-COUVERCLES ET DE LES INSTALLER

4. TOUS LES APPAREILS D'ÉCLAIRAGE DE L'ÉDIFICE DE BASE INUTILISÉS DOIVENT ÊTRE ENLEVÉS AVEC SOIN ET REMIS AU REPRÉSENTANT DU MINISTÈRE.

5. AVANT DE SOUMETTRE LES DESSINS, LES INGÉNIEURS DOIVENT VÉRIFIER LE SITE POUR S'ASSURER QUE LE PLÉNUM PERMET L'INSTALLATION DES APPAREILS PRESCRITS (C'EST-À-DIRE LES APPAREILS SUSPENDUS ET ENCASTRÉS, LES DISPOSITIFS DE COMMANDE, LE MATÉRIEL, LES CONDUITS D'AIR DE REPRISE, DE REFROIDISSEMENT ET DE CHAUFFAGE). L'INGÉNIEUR DOIT AVISER LE REPRÉSENTANT DU MINISTÈRE DES DIVERGENCES RELEVÉES AVANT DE SOUMETTRE LES DESSINS.

6. ÀMOINS D'INDICATION CONTRAIRE, APPLIQUER DE LA PEINTURE DE COULEUR BLANCHE COMME CELLE DU PLAFOND SUR LES SURFACES DE PLAFOND AVEC CLOISONS SÈCHES ET LES RIVES. LA BORDURE DES DIFFUSEURS RECTILIGNES SUR LES CLOISONS SÈCHES DOIT ÊTRE RECOUVERTE DE PEINTURE ASSORTIE À CELLE DE LA RETOMBÉE. RAPIÉCER, PONCER ET REFINIR LES ÉLÉMENTS EXISTANTS À CONSERVER (RETOMBÉES, COLONNES ET MURS PAR EX.) SELON LES EXIGENCES POUR LES REMETTRE À NEUF. TOUS LES ÉLÉMENTS ENDOMMAGÉS DOIVENT ÊTRE RÉPARÉS/REMPLACÉS AUX FRAIS DE L'ENTREPRENEUR.

7. APRÈS L'ATTRIBUTION DU CONTRAT, L'ENTREPRENEUR DOIT VÉRIFIER LE SITE POUR S'ASSURER QUE LE PLÉNUM PERMET L'INSTALLATION DES APPAREILS D'ÉCLAIRAGE PRESCRITS (C'EST-À-DIRE LES APPAREILS SUSPENDUS ET ENCASTRÉS. LES DISPOSITIFS DE COMMANDE, LES ÉCRANS DE PROJECTION, LES CONDUITS D'AIR). L'INGÉNIEUR DOIT AVISER LE REPRÉSENTANT DU MINISTÈRE DES DIVERGENCES RELEVÉES AVANT L'ÉMISSION DES DESSINS D'ATELIER. LES ERREURS/OMISSIONS/MODIFICATIONS PROVOQUÉES PAR LE NON-RESPECT DE LA DIRECTIVE DONNÉE CI-DESSUS DOIVENT ÊTRE CORRIGÉES AUX FRAIS DE

8. L'ENTREPRENEUR DOIT FAIRE RÉVISER LES DESSINS D'ATELIER PAR LES CONSULTANTS EN CONCEPTION DANS LES TROIS (3) JOURS OUVRABLES SUIVANT L'ATTRIBUTION DU CONTRAT. APRÈS AVOIR REQU LES DESSINS D'ATELIER APPROUVÉS, L'ENTREPRENEUR DOIT COMMANDER LES MATÉRIAUX DANS LES DEUX (2) JOURS OUVRABLES SUIVANTS. L'ENTREPRENEUR DOIT AVISER PAR ÉCRIT LE REPRÉSENTANT DU MINISTÈRE/GESTIONNAIRE IMMOBILIER DE LA DATE DE LIVRAISON PRÉVUE SUR LE CHANTIER AVANT LE DÉBUT DE LA CONSTRUCTION. LES ERREURS/OMISSIONS/MODIFICATIONS PROVOQUÉES PAR LE NON-RESPECT DE LA DIRECTIVE DONNÉE CI-DESSUS DOIVENT ÊTRE CORRIGÉES AUX FRAIS DE

9. LORSQUE LES INTERRUPTEURS SONT ILLUSTRÉS CÔTE À CÔTE SUR LE PLAN, ILS DOIVENT ÊTRE REGROUPÉS DERRIÈRE UNE PLAQUE FRONTALE COMMUNE OU, S'IL EST IMPOSSIBLE DE LES INSTALLER AINSI, ILS DOIVENT ÊTRE POSÉS CÔTE À CÔTE EN LAISSANT LE MOINS D'ESPACE POSSIBLE ENTRE LES PLAQUES-COUVERCLES. LES ALIGNER LES UNS AVEC LES AUTRES SUR LE MUR, LE PLUS PRÈS POSSIBLE DE LA PORTE. L'ENTREPRENEUR DOIT AVISER LE CONCEPTEUR DES PRÉOCCUPATIONS OU DES DIVERGENCES RELEVÉES ET OBTENIR L'APPROBATION REQUISE AVANT DE COMMANDER LES PLAQUES-COUVERCLES ET DE PROCÉDER À L'INSTALLATION.

IO. L'ENTREPRENEUR DOIT COORDONNER L'EMPLACEMENT ET LA QUANTITÉ DE PANNEAUX DE VISITE EN UTILISANT LES DESSINS PRÉPARÉS PAR LES INGÉNIEURS EN MÉCANIQUE ET EN ÉLECTRICITÉ. LORSQUE LA CONSTRUCTION D'UN PLAFOND AVEC CLOISONS SÈCHES EST PRESCRITE, L'ENTREPRENEUR DOIT PRÉVOIR DANS SA SOUMISSION UN (I) PANNEAU DE VISITE PAR RETOMBÉE, UN (I) PANNEAU DE VISITE POUR CHAQUE SUPERFICIE DE 100 PIEDS CARRÉS DANS UNE SALLE DE RÉUNION OU UNE AUTRE PIÈCE FERMÉE ET UN (1) PANNEAU DE VISITE POUR CHAQUE SUPERFICIE DE IO PI LINÉAIRES DANS LE CORRIDOR OU SELON LES EXIGENCES POUR L'ÉDIFICE DE BASE. TOUS LES PANNEAUX DE VISITE DOIVENT ÊTRE ENCASTRÉS ET SANS MOULURE ET ILS DOIVEN ÊTRE AMÉNAGÉS AVEC UNE COLLERETTE POUR CLOISONS SÈCHES EMBOUÉE. CARACTÉRISTIQUES : MODÈLE : PORTE DE VISITE ENCASTRÉE SANS COLLERETTE

MATÉRIAU : ACIER INOXYDABLE FINITION : COUCHE DE REVÊTEMENT EN POUDRE DE COULEUR BLANCHE PROFONDEUR: STANDARD DE 5/8 PO OU CONVENANT À L'OUVRAGE (REMPLIR AVEC UN MATÉRIAU DE 5/8 D'ÉPAISSEUR POUR ASSORTIR AU MATÉRIAU, À LA FINITION ET ÀLA COULEUR DE LA SURFACE ADJACENTE). NOTE : L'ENTREPRENEUR DOIT SUIVRE LES INSTRUCTIONS D'INSTALLATION DU

II. L'ENTREPRENEUR DOIT PRÉVOIR UNE ALLOCATION DE 5 % DE LA SUPERFICIE DANS LA PORTÉE DES TRAVAUX POUR REMPLACER LES ANCIENS CARREAUX DE PLAFOND EXISTANTS ET CEUX QUI SONT ENDOMMAGÉS. LE REPRÉSENTANT DU MINISTÈRE ÉTABLIRA LE POURCENTAGE FINAL DE L'ALLOCATION AU COURS DE L'APPEL D'OFFRES ET AVANT L'ATTRIBUTION DU CONTRAT DE CONSTRUCTION.

12. L'ENTREPRENEUR DOIT PRÉVOIR UNE ALLOCATION POUR LE REMPLACEMENT DES MATÉRIAUX FORMANT LE PLAFOND DE L'ÉDIFICE DE BASE ET DES REVÊTEMENTS DE FINITION ANCIENS ET/OU ENDOMMAGÉS. LE REPRÉSENTANT DU MINISÈTRE CONFIRMERA LES ALLOCATIONS CONVENUES AU COURS DE L'APPEL D'OFFRES ET DE L'ATTRIBUTION DU CONTRAT DE CONSTRUCTION.

PLAFOND RÉFLÉCHI - NOTES PARTICULIÈRES

LE NOUVEAU PLAFOND SUSPENDU DOIT ÊTRE INSTALLÉ À 2590 mm AU-DESSUS DU PLANCHER FINI.

② L'ENTREPRENEUR DOIT CONSTRUIRE UNE NOUVELLE RETOMBÉE À L'EMPLACEMENT DE LA FENÊTRE EXTÉRIEURE EXISTANTE. SE REPORTER AU DÉTAIL 2 SUR LA PRÉSENTE PAGE.

 DÉMOLIR LE PLAFOND EN ENDUIT EXISTANT AFIN DE POUVOIR MODIFIER LE MATÉRIEL DE PLOMBERIE À PARTIR DE L'ÉTAGE AU-DESSUS, SELON LES EXIGENCES. RÉPARER LE PLAFOND À L'ACHÈVEMENT DES TRAVAUX EN MONTANT UN NOUVEAU PLAFOND AVEC CLOISONS SÈCHES. CONSERVER LA COTE DE RÉSISTANCE AU FEU EXISTANTE DES TRAVERSÉES DANS LES MURS ET LES DALLES DE PLANCHER.

LÉGENDE - INSTALLATIONS D'ALIMENTATION ÉLECTRIQUE/DE VOIX/DE DONN**É**ES

	, , , , , , , , , , , , , , , , ,
\$	INTERRUPTEUR PRINCIPAL EXISTANT À ENLEVER ET À DÉPLACER. SE REPORTER AUX DESSINS DE GÉNIE ÉLECTRIQUE POUR DE PLUS AMPLES DÉTAILS.
	PRISE DE COURANT DOUBLE STANDARD EXISTANTE, MONTÉE AU MUR, À ENLEVER. SE REPORTER AUX DESSINS DE GÉNIE ÉLECTRIQUE POUR DE PLUS AMPLES DÉTAILS.
\	PRISE DE DONNÉES STANDARD EXISTANTE, MONTÉE AU MUR, À ENLEVER. SE REPORTER AUX DESSINS DE GÉNIE ÉLECTRIQUE POUR DE PLUS AMPLES DÉTAILS.
\bigoplus_{N}	À MOINS D'INDICATION CONTRAIRE, NOUVELLE PRISE DE COURANT DOUBLE STANDARD MONTÉE AU MUR À 406 mm D'ENTRAXE AU-DESSUS DU PLANCHER FINI. SE REPORTER AUX DESSINS DE L'INGÉNIEUR EN ÉLECTRICITÉ POUR LES SPÉCIFICATIONS ET L'EMPLACEMENT.
А	SIGNIFIE LES PRISES MONTÉES À IIIÔ MM D'ENTRAXE AU-DESSUS DU PLANCHER FINI (AU-DESSUS DES PLANS DE TOILETTE/TRAVAIL DE 915 MM DE HAUTEUR). SE REPORTER AUX ÉLÉVATIONS ET AUX DESSINS DE MENUISERIE.
60	SIGNIFIE PALETTE DE POUSSÉE DU DISPOSITIF DE MANŒUVRE DE PORTE AUTOMATIQUE. SE REPORTER AUX DESSINS DE L'INGÉNIEUR POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS.
ĒC	BOUTON D'APPEL D'URGENCE. SE REPORTER AUX DESSINS DE L'INGÉNIEUR POUR PLUS DE

ALIMENTATION ÉLECTRIQUE/VOIX/ DONNÉES - NOTES GÉNÉRALES

RENSEIGNEMENTS.

I. CE DESSIN ILLUSTRE L'EMPLACEMENT ET LE TYPE DE PRISES DE COURANT UNIQUEMENT ET IL DOIT ÊTRE LU CONJOINTEMENT AVEC TOUS LES AUTRES DESSINS, Y COMPRIS CEUX PRÉPARÉS PAR LES AUTRES CONSULTANTS. AVISER LE CONCEPTEUR DES DIVERGENCES RELEVÉES ENTRE LES DESSINS DE DESIGN D'INTÉRIEUR, LES DESSINS D'ÉLECTRICITÉ ET/OU LES DESSINS DES INSTALLATIONS AUDIOVISUELLES AFIN D'OBTENIR LES PRÉCISIONS REQUISES AU COURS DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET/OU POUR FAIRE APPORTER LES MODIFICATIONS REQUISES AVANT LE DÉBUT DE LA CONSTRUCTION.

2. CE DESSIN ILLUSTRE SEULEMENT L'EMPLACEMENT DES PRISES DE TÉLÉPHONE ET D'ÉLECTRICITÉ. SE REPORTER AUX DESSINS PRÉPARÉS PAR LES CONSULTANTS EN ÉLECTRICITÉ POUR LE CÂBLAGE, LES SCHÉMAS DE PRINCIPE, LES PANNEAUX ET LES SPÉCIFICATIONS.

3. L'ENTREPRENEUR DOIT FOURNIR ET INSTALLER LE MATÉRIEL ÉLECTRIQUE ILLUSTRÉ SUR LES DESSINS DE l'INGÉNIEUR. TOUS LES TRAVAUX DOIVENT ÊTRE APPROUVÉS PAR HYDRO ONTARIO, LE REPRÉSENTANT DU MINISTÈRE ET LES AUTRES AUTORITÉS COMPÉTENTES (LA VILLE D'OTTAWA PAR EX.).

4. POUR L'EMPLACEMENT PRÉCIS DES PRISES DE COURANT INTÉGRÉES DANS LA MENUISERIE OU SITUÉES PRÈS DE CELLE-CI, SE REPORTER AUX DESSINS DE MENUISERIE DU DESIGN D'INTÉRIEUR PERTINENTS.

5. TOUTES LES PRISES DOUBLES, D'ÉLECTRICITÉ ET DE VOIX/DONÉES DOIVENT ÊTRE DÉCALÉES DE 4 PO LORSQU'ELLES SONT INSTALLÉES DES DEUX CÔTÉS DES CLOISONS.

6. LORSQUE LES PRISES DOUBLES, D'ÉLECTRICITÉ ET DE VOIX/DONNÉES SONT ILLUSTRÉES CÔTE À CÔTE SUR LE PLAN, ELLES DOIVENT ÊTRE REGROUPÉES DERRIÈRE UNE PLAQUE FRONTALE COMMUNE OU, S'IL EST IMPOSSIBLE DE LES INSTALLER AINSI, ELLES DOIVENT ÊTRE POSÉES CÔTE À CÔTE EN LAISSANT LE MOINS D'ESPACE POSSIBLE ENTRE LES PLAQUES-COUVERCLES. LES ALIGNER LES UNES AVEC LES AUTRES SUR LE MUR. L'ENTREPRENEUR DOIT AVISER LE CONCEPTEUR DES PRÉOCCUPATIONS OU DES DIVERGENCES RELEVÉES ET OBTENIR L'APPROBATION REQUISE AVANT DE COMMANDER LES PLAQUES-COUVERCLES ET DE PROCÉDER À L'INSTALLATION.

7. ÀMOINS D'INDICATION CONTRAIRE, TOUTES LES PLAQUES-COUVERCLES DES PRISES DOUBLES ET DE TÉLÉPHONE, LES INTERRUTPEURS DE GRADATION ET LES APPAREILS D'ÉCLAIRAGE DE SECOURS DOIVENT ÊTRE DE COULEUR BLANCHE. REMPLACER LES PLAQUES-COUVERCLES EXISTANTES QUI NE SONT PAS BLANCHES PAR DE NOUVELLES PLAQUES-COUVERCLES DE COULEUR BLANCHE. L'ENTREPRENEUR DOIT AVISER LE REPRÉSENTANT DU MINISTÈRE DES PRÉOCCUPATIONS OU DES DIVERGENCES RELEVÉES ET OBTENIR L'APPROBATION REQUISE AVANT DE COMMANDER LES

8. L'ENTREPRENEUR DOIT FOURNIR LES DÉTECTEURS DE FUMÉE, LES DISPOSITIFS D'ALARME INCENDIE, LES INDICATEURS LUMINEUX DE SORTIE, ETC. REQUIS EN VERTU DU CODE; SI CES ÉLÉMENTS SONT EXISTANTS ET QU'ILS DOIVENT ÊTRE DÉPLACÉS, IL DOIT LES DÉPLACER. SE REPORTER AUX DESSINS DE L'INGÉNIEUR EN ÉLECTRICITÉ.

PLAQUES-COUVERCLES ET DE PROCÉDER À L'INSTALLATION.

9. L'ENTREPRENEUR DOIT S'ASSURER QUE LES DÉTECTEURS DE FUMÉE, LES DISPOSITIFS D'ALARME INCENDIE, LES INDICATEURS LUMINEUX DE SORTIE, LES THERMOSTATS ET LES INTERRUPTEURS D'ÉCLAIRAGE, ETC. NE SONT PAS PLACÉS AU CENTRE DES MURS (EN RAISON DES OEUVRES D'ART). EN CAS DE DIVERGENCE, COMMUNIQUER AVEC LE CONCEPTEUR. IO. L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL DOIT S'ASSURER QUE TOUS LES CÂBLES DES MEUBLES SONT COUPÉS SUR PLACE APRÈS L'INTALLATION DES MEUBLES. LA LONGUEUR DU CÂBLE DOIT ÊTRE ÉTABLIE PAR LE

II. AU MOMENT DE L'INSTALLATION DES MEUBLES, L'ENTREPRENEUR DOIT CONSULTER LE CONCEPTEUR ET/OU L'INGÉNIEUR POUR S'ASSURER QU'AUCUNE PIÈCE D'ÉQUIPMENT NE NUIRA À L'INSTALLATION (PAR EX. DÉTECTEURS DE FUMÉE, DISPOSITIFS D'ALARME INCENDIE, INDICATEURS LUMINEUX DE SORTIE, THERMOSTATS, INTERRUPTEURS D'ÉCLAIRAGE, ETC.).

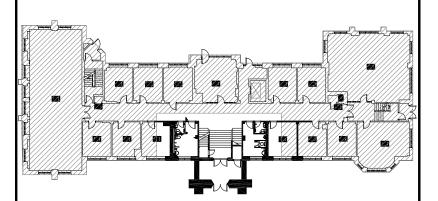
12. À MOINS D'INDICATION CONTRAIRE OU QUE LES DESSINS SOIENT COTÉS, TOUTES LES FICHES ÉLECTRIQUES SITUÉES DANS DES ESPACES FERMÉS (BUREAUX, SALLES DE RÉUNION, ETC.) DOIVENT ÊTRE MONTÉES AU CENTRE DU MUR, À 16 PO AU-DESSUS DU PLANCHER FINI.

13. LE REPRÉSENTANT DU MINISTÈRE EST RESPONSABLE DU CÂBLAGE AINSI QUE DES INSTALLATIONS DE COMMUNICATION ET DE SÉCURITÉ CONCERNANT LE PRÉSENT PROJET. AVANT DE SOUMETTRE LES DESSINS DE CONCEPTION, LE REPRÉSENTANT DU MINISTÈRE DOIT REMETTRE LES SPÉCIFICATIONS POUR TOUT LE MATÉRIEL AUDIOVISUEL AFIN DE QUE LE CONCEPTEUR PUISSE COORDONNER LES TRAVAUX.

POWER/VOICE/DATA SPECIFIC NOTES

- () FOURNIR ET INSTALLER UN NOUVEAU DISPOSITIF DE MANŒUVRE DE PORTE AUTOMATIQUE ET DE NOUVELLES PLAQUES À POUSSER (MONTAGE EN SAILLIE SUR LES MURS DU CORRIDOR UNIQUEMENT) DES DEUX CÔTÉS DE LA PORTE NO 201 EXISTANTE. SE REPORTER AUX DESSINS DE L'INGÉNIEUR POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS.
- FOURNIR ET INSTALLER UN NOUVEL INTERRUPTEUR D'ÉCLAIRAGE AVEC DÉTECTEUR DE PRÉSENCE CONFORME AUX EXIGENCES DE LA PLUS RÉCENTE ÉDITION DU CODE DU BÂTIMENT DE L'ONTARIO. SE REPORTER AUX DESSINS DE L'INGÉNIEUR POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS.
- FOURNIR ET INSTALLER UN NOUVEAU BOUTON D'APPEL D'URGENCE (MONTÉ EN SAILLIE SUR LES MURS DU CORRIDOR UNIQUEMENT) CONFORME AUX EXIGENCES DE LA PLUS RÉCENTE ÉDITION DU CODE DU BÂTIMENT DE L'ONTARIO. SE REPORTER AUX DESSINS DE L'INGÉNIEUR POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS.

Agriculture et Agriculture and Agroalimentaire Canada Agri-Food Canada Canada



PLAN D'ENSEMBI F

ENTENTE AVEC LE CLIENT

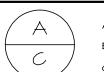
LE CLIENT SOUSSIGNÉ A RÉVISÉ LE PRÉSENT JEU DE DOCUMENTS ET CONVIENT QUE: I. LE CLIENT ACCEPTE LA PORTÉE DES TRAVAUX CONVENUE. 2. LES CHANGEMENTS, AJOUTS OU MODIFICATIONS PEUVENT FAIRE L'OBJET D'UNE RÉVISION DE PRIX. SIGNATURE DU CLIENT:

3	11/12/2015	EMIS POUR SOUMISSION
2	11/02/2015	EMIS POUR EXAMEN A 99 %
1	10/30/2015	EMIS POUR EXAMEN A 99 %
NO.	DATE	RÉVISION

LES DESSINS ET LE DEVIS SERVANT D'OUTILS POUR LA PRESTATION DES SERVICES APPARTIENNENT AU CONCEPTEUR OUI EN DÉTIENT LES DROITS D'AUTEUR. IL EST INTERDIT DE LES REPRODUIRE SANS L'AUTORISATION ÉCRITE DU CONCEPTEUR. LORSQUE CETTE AUTORISATION EST ACCORDÉE, ILS DOIVENT PORTER LE NOM DU CONCEPTEUR,

L'ENTREPRENEUR DOIT VÉRIFIER LES DIMENSIONS ET LES DONNÉES INDIQUÉES SUR LES DESSINS PAR RAPPORT AUX CONDITIONS SUR PLACE ET IL DOIT AVISER LES CONCEPTEURS DES DIVERGENCES RELEVÉES AFIN QUE SOIENT APPORTÉES LES MODIFICATIONS REQUISES





A NUMÉRO DU DÉTAIL B EMPLACEMENT SUR LE DESSIN NO C NUMÉRO DU DESSIN



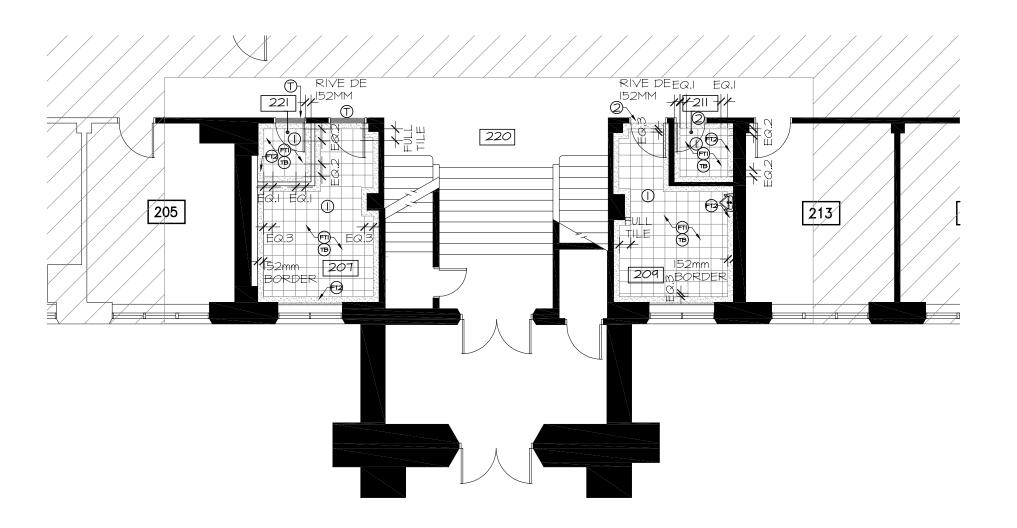
PROJET

AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE CANADA

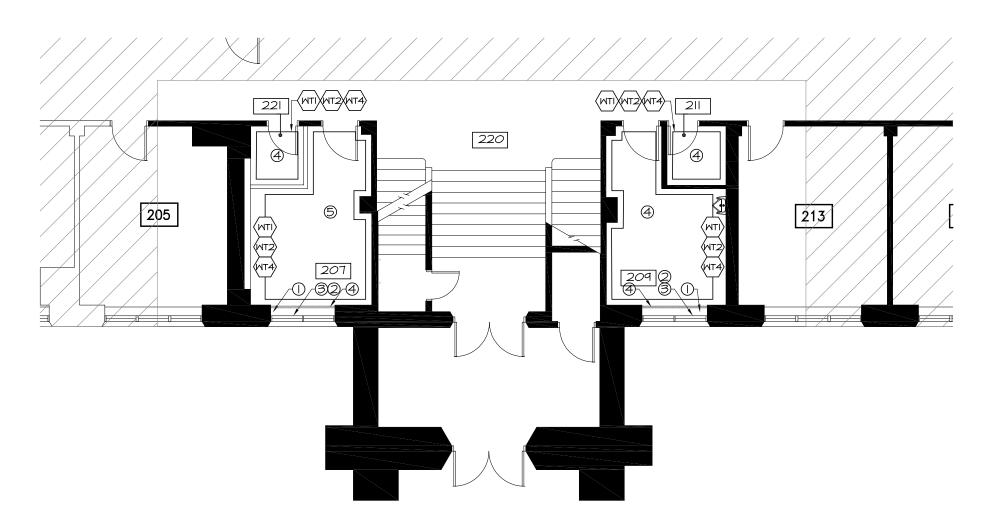
ÉDIFICE NO 49 FERME EXPÉRIMENTALE CENTRALE

PLAN DES INSTALLATIONS D'ALIMENTATION ÉLECTRIQUE/DI VOIX/DE DONN**É**ES ET DU PLAFOND RÉFLÉCHI

REZ-DE-CHAUSS É E					
ÉCHELLE	DESSINÉ PAR	CONÇU PAR			
SELON LESINDICATIONS	EG	EG/AH			
DATE	VÉRIFIÉ PAR				
LE I OCTOBRE 2015	SAS				
NO DU PROJET	NO DU DESSIN				
A654		-3			



PLAN DES REVÊTEMENTS DE SOL



PLAN DES REVÊTEMENTS MURAUX

L É GE	NDE - REV ê tements de sol
FTI	CARRELAGE DE PLANCHER - MILIEU (MOUCHETURES BEIGES) MATÉRIAU : PORCELAINE NON VITRIFIÉE FINITION : MATE COULEUR : SABLE AVEC PETITES MOUCHETURES GRISES DIMENSIONS : 305 mm X 305 mm COULIS : BEIGE
(FT2)	CARRELAGE DE PLANCHER - LISIÈRE DÉCORATIVE SUR LE POURTOUR (NOIR) MATÉRIAU : PORCELAINE FINITION : POLIE COULEUR : NOIR DE JAIS DIMENSIONS : I52 mm X 610 mm (BORDURE SUR LE POURTOUR) COULIS : GRIS ANTHRACITE NOTE : LES CARREAUX DOIVENT ÊTRE SCELLÉS AVEC LE PRODUIT D'IMPRESSION APPROPRIÉ
TB	CARRELAGE POUR PLINTHE MURALE - 152 mm DE HAUTEUR (NOIR) MATÉRIAU : PORCELAINE FINITION : POLIE COULEUR : NOIR DE JAIS DIMENSIONS : 152 mm X 610 mm COULIS : GRIS ANTHRACITE NOTE : LES CARREAUX DOIVENT ÊTRE SCELLÉS AVEC LE PRODUIT D'IMPRESSION APPROPRIÉ
T	LES DIMENSIONS ET LA COULEUR DU NOUVEAU SEUIL EN PIERRE DOIVENT ÊTRE ASSORTIES À CELLES DU SEUIL EXISTANT.

REVÊTEMENT DE SOL - NOTES GÉNÉRALES

I. LE PRÉSENT DESSIN DOIT ÊTRE LU CONJOINTEMENT AVEC TOUS LES AUTRES DESSINS DE DESIGN D'INTÉRIEUR Y COMPRIS LES AUTRES DESSINS DE CONSTRUCTION. AVISER LE CONCEPTEUR DES DIVERGENCES RELEVÉES ENTRE CES DESSINS AU COURS DE LA PÉRIODE D'APPEL D'OFFRES AFIN D'OBTENIR DES PRÉCISIONS ET D'APPORTER LES CHANGEMENTS REQUIS AVANT LE DÉBUT DE LA CONSTRUCITON.

2. L'ENTREPRENEUR DOIT VISITER LE CHANTIER AU COURS DE LA PÉRIODE D'APPEL D'OFFRES POUR ÉTABLIR LA PORTÉE DES TRAVAUX DEVANT ÊRE EXÉCUTÉS SUR LA CHAPE ET LE NIVELLEMENT ÀEFFECTUER POUR LA DALLE DE BÉTON. IL DOIT ÉGALEMENT PRÉPARER LES OUVRAGES POUR LA POSE DU NOUVEAU REVÊTEMENT DE

3. DANS SA PORTÉE DES TRAVAUX ET LE PRIX DONNÉ, L'ENTREPRENEUR DOIT PRENDRE EN CONSIDÉRATION TOUS LES TRAVAUX PRÉPARATOIRES REQUIS POUR RÉALISER UNE INSTALLATION COMPLÈTE ET APPROPRIÉE DU REVÊTEMENT DE SOL SANS QU'IL N'Y AIT D'IMPERFECTIONS.

4. L'ENTREPRENEUR DOIT PROTÉGER TOUTES LES AIRES DE PLANCHER FINIES ET EXISTANTES ÀL'INTÉRIEUR DU SECTEUR DES TRAVAUX ÀL'AIDE D'UNE FEUILLE DE PROLYPROPYLÈNE DE 6 mm. NE PAS ENLEVER LA FEUILLE DE PROLYPROPYLÈNE SERVANT À PROTÉGER LE PLANCHER AVANT L'ACHÈVEMENT DES TRAVAUX.

5. L'ENTREPRENEUR DOIT ALIGNER DES FEUILLES DE CONTREPLAQUÉET/OU DE CARTON ROBUSTE POUR COUVRIR ET PROTÉGER LES CARREAUX DE PLANCHER QUI VIENNENT D'ÊTRE INSTALLÉS OU LES CARREAUX EXISTANTS.

6. SOUMETTRE LES DEUX ÉCHANTILLONS DES MATÉRIAUX FORMANT LE REVÊTEMENT DE SOL ET LES ACCESSOIRES AU REPRÉSENTANT DU MINISTÈRE AUX FINS DE RÉVISION ET D'APPROBATION LORS DE L'ATTRIBUTION DU CONTRAT. I 'ENTREPRENEIR DOIT CONFIRMER QUE LES LIVRAISONS SE FERONT SELON LE CALENDRIER DE CONSTRUCTION ÉTABLI ET QUE LES MATÉRIAUX SERONT COMMANDÉS APRÈS L'APPROBATION DONNÉE PAR LE CONCEPTEUR. LES COMMANDES TARDIVES NE JUSTIFIERONT PAS L'APPROBATION DE MATÉRIAUX DE REMPLACEMENT. SI LES MATÉRIAUX NE SONT PAS DISPONIBLES EN TEMPS OPPORTUN POUR RESPECTER LES DATES D'ACHÈVEMENT DE LA CONSTRUCTION, L'ENTREPRENEUR DEVRA FOURNIR UNE PREUVE DE LA DATE DE COMMANDE DES MATÉRIAUX AVANT DE PRÉSENTER UNE DEMANDE D'UTILISATION DE PRODUITS DE REMPLACEMENT AU CONCEPTEUR.

7. L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL DOIT INSTALLER ET NETTOYER LES REVÊTEMENTS DE SOL NEUFS SELON LES INSTRUCTIONS D'INSTALLATION DU FABRICANT POUR QU'ILS SOIENT PRÊTS ÀLA DATE DE DÉMÉNAGEMENT.

8. INSTALLER TOUS LES MATÉRIAUX FORMANT LE REVÊTEMENT DE SOL AVANT DE PROCÉDER ÀL'INSTALLATION DE LA PLINTHE. 9. RÉSERVÉ.

IO. LISSER LE PLANCHER EN BÉTON EN L'AMINCISSANT SELON LES EXIGENCES POUR

COMBLER LES CHANGEMENTS DANS LES MATÉRIAUX DU REVÊTMENT DE SOL AFIN DE RÉDUIRE LA TRANSITION ET ASSURER UNE BONNE INSTALLATION DES MATÉRIAUX DE REVÊTEMENT DE SOL ET DES BANDES DE TRANSITION. II. APPLIQUER DU COULIS ÉPOXYDE AFIN D'AUGMENTER LA DURABILITÉ ET POUR DES RAISONS HYGIÉNIQUES SUR TOUS LES NOUVEAUX CARREAUX QUI VIENNENT D'ÊTRE

INSTALLÉS. L'ENTREPRENEUR DOIT AVISER LE CONCEPTEUR SI CE TYPE DE COULIS N'EST PAS RECOMMANDÉDANS CERTAINS CAS POUR L'INSTALLATION DES CARREAUX. 12. L'ENTREPRENEUR DOIT S'ASSURER QUE LA PORTE S'OUVRE BIEN UNE FOIS LES

NOUVEAUX REVÊTEMENTS DE SOL ET LES PLINTHES EN PLACE.

CONVENUES AVEC LE REPRÉSENTANT DU MINISTÈRE.

13. L'ENTREPRENEUR DOIT FOURNIR AU REPRÉSENTANT DU MINISTÈRE LE POURCENTAGE DE SURFACE DE RECOUVREMENT CONVENU (EN PLUS DE LA QUANTITÉ PRESCRITE POUR LE PROJET) POUR TOUS LES NOUVEAUX REVÊTEMENTS DE SOL ET LES PLINTHES, AVEC TOUS LES MATÉRIAUX D'INSTALLATION CONNEXES. L'ENTREPRENEUR DOIT CONFIRMER LES QUANTITÉS DE SURFACES DE RECOUVREMENT

14. L'ENTREPRENEUR DOIT INSTALLER LE REVÊTEMENT MURAL ET LES PLINTHES NÉCESSAIRES POUR QU'ILS SOIENT ASSORTIS AUX OUVRAGES EXISTANTS DANS LES CAS OÙL'ENTRÉE DE LA SUITE OU LES PORTES DE SORTIE SONT DÉPLACÉES.

15. SI LE FAIT QUE LA DALLE DE PLANCHER EN BÉTON N'EST PAS DE NIVEAU NUIT À L'INSTALLATION DE LA PORTE ET DU BÂTI DE PORTE, L'ENTREPRENEUR DOIT PROCÉDER AU NIVELLEMENT EN UTILISANT DU COULIS DE CIMENT OU EN AYANT RECOURS À DES MÉTHODES DE NIVELLEMENT APPROPRIÉES.

REVÊTEMENTS DE SOL - NOTES PARTICULIÈRES REVÊTEMENTS MURAUX - NOTES PARTICULIÈRES

- L'ENTREPRENEUR DOIT S'ASSURER QUE LA DALLE DE PLANCHER EXISTANTE EST LISSE ET PROPICE À L'APPLICATION DU NOINFAU REVÊTEMENT DE SOI ET PROPICE À L'APPLICATION DU NOUVEAU REVÊTEMENT DE SOL.
- 2) SEUIL DE PORTE EXISTANT À CONSERVER.

L É GE	NDE - REV ê tements muraux
PI	PEINTURE AU MILIEU (BLANC) À MOINS D'INDICATION CONTRAIRE, APPLIQUER UNE PEINTURE PI SUR TOUS LES MURS.
	COULEUR : BLANC CASSÉ D'ALBÂTRE FINITION : COQUILLE D'ŒUF
(NT)	CARRELAGE MURAL AU MILIEU (BEIGE) MATÉRIAU: CARRELAGE MURAL VITRIFIÉ FINITION: MATE DIMENSIONS: I52 mm X I52 mm COULEUR: BLANC CASSÉ/BEIGE COULIS: BEIGE GARNITURE DE RIVE EN ACIER INOXYDABLE BROSSÉ AUX RIVES APPARENTES. SE REPORTER À L'ÉLÉVATION MURALE TYPE SUR LE DESSIN ID-6.
(NT2)	BANDE DÉCORATIVE DU CARRELLAGE MURAL (BRUN PÂLE) MATÉRIAU: CARREALAGE MURAL VITRIFIÉ FINITION: MATE DIMENSIONS: I52 mm X I52 mm COULEUR: BRUN PÂLE COULIS: BEIGE SE REPORTER ÀL'ÉLÉVATION MURALE TYPE SUR LE DESSIN ID-6.
(NT4)	DÉCORATION DU CARRELLAGE MURAL (NOIR) MATÉRIAU: PORCELAINE FINITION: MATE DIMENSIONS: CARREAUX-MOSAÏQUE DE 51 mm X 51 mm, COULEUR: NOIRE COULIS: GRIS ANTHRACITE SE REPORTER ÀL'ÉLÉVATION MURALE TYPE SUR LE DESSIN ID-6.

I. LE PRÉSENT DESSIN DOIT ÊTRE LU CONJOINTEMENT AVEC TOUS LES AUTRES DESSINS DE DESIGN D'INTÉRIEUR Y COMPRIS LES AUTRES DESSINS DE DESSINS AU COURS DE LA PÉRIODE D'APPEL D'OFFRES AFIN D'OBTENIR DES PRÉCISIONS ET D'APPORTER LES CHANGEMENTS REQUIS AVANT LE DÉBUT DE LA

2. L'ENTREPRENEUR DOIT VISITER LE CHANTIER AU COURS DE LA PÉRIODE D'APPEL D'OFFRES POUR ÉTABLIR LA PORTÉE DES TRAVAUX DEVANT ÊRE EXÉCUTÉS SUR LA CHAPE ET LE NIVELLEMENT À EXÉCUTER POUR LA DALLE DE BÉTON. IL DOIT ÉGALEMENT PRÉPARER LES OUVRAGES POUR LA POSE DES NOUVEAUX REVÊTEMENTS MURAUX, SELON LES EXIGENCES.

3. COMMANDER LES MATÉRIAUX DÈS L'ATTRIBUTION DU CONTRAT DE CONSTRUCTION. À CE MOMENT, L'ENTREPRENEUR DOIT CONFIRMER QUE LES LIVRAISONS SE FERONT SELON LES DATES D'ACHÈVEMENT FIGURANT DANS LE CALENDRIER DE CONSTRUCTION. AVANT DE PRÉSENTER UNE DEMANDE POUR L'UTILISATION DE PRODUITS DE REMPLACEMENT, L'ENTREPRENEUR DEVRA FOURNIR UNE PREUVE DE LA DATE DE COMMANDE DES MATÉRIAUX.

4. L'ENTREPRENEUR DOIT FAIRE APPROUVER LES ÉCHANTILLONS DE CONTRÔLE PAR LE REPRÉSENTANT DU MINISTÈRE POUR TOUS LES REVÊTEMENTS MURAUX ET DE PEINTURE NEUFS PRESCRITS. LES ÉCHANTILLONS MESURANT 12 PO X 12 PO DOIVENT ÊTRE ÉTIQUETÉS SELON LA LÉGENDE DES REVÊTMENTS DE PEINTURE. LES ÉCHANTILLONS DE PEINTURE DOIVENT ÊTRE APPROUVÉS PAR LE REPRÉSENTANT DU MINISTÈRE AVANT L'APPLICATION.

5. À MOINS D'INDICATION CONTRAIRE, TOUTES LES SURFACES EXISANTES INDIQUÉES ET LES NOUVELLES CLOISONS RECOUVERTES DE PEINTURE DOIVENT ÊTRE FINIES DE LA FAÇON SUIVANTE : APPLIQUER UNE COUCHE DE PRODUIT D'IMPRESSION AU LATEX. PONCER TOUSLES SURFACES, COMBLER LES DÉPRESSIONS, ETC. AVEC UN ENDUIT POUR CLOISONS SÈCHES. RETOUCHER TOUTES LES SURFACES RAPIÉCÉES. RETOUCHER TOUTES LES AIRES QUI ONT ÉTÉRAPIÉCÉES ET PONCER. APPLIQUER UNE COUCHE DE PEINTURE DE FINITION (DE LA COULEUR PRESCRITE). ÀMOINS D'INDICATION CONTRAIRE, UNE FOIS LA COUCHE SÈCHE, PONCER DE NOUVEAU ET APPLIQUER UNE COUCHE DE FINITION (DE LA COULEUR PRESCRITE).

6. À MOINS D'INDICATION CONTRAIRE, LA PEINTURE DE FINITION APPLIQUÉE SUR LES MURS DOIT ÊTRE AU LATEX ET PRÉSENTER UN BRILLANT DE 25 À 35 %.

7. UNE FOIS LA PEINTURE SÈCHE, LES REVÊTEMENTS DE FINITION DOIVENT ÊTRE ET LES PETITES ÉRAFLURES SANS RÉDUIRE LE BRILLANT DE LA PEINTURE ORIGINALE. IL FAUT LAISSER SÉCHER LA PEINTURE 45 JOURS AVANT DE

8. POUR LES COULEURS FONCÉES, APPLIQUER AU MOINS TROIS (3) COUCHES DE PEINTURE POUR S'ASSURER QUE LES CLOISONS, LES DALLES ET LES BÂTIS DE PORTES SONT BIEN RECOUVERTS.

9. L'ENTREPRENEUR DOIT UTILISER DES PEINTURES À L'EAU NON TOXIQUES ET SANS DANGER POUR L'ENVIRONNEMENT NE COMPORTANT AUCUN COV OU PRÉSENTANT DES CARACTÉRISTIQUES DE DÉGAZAGE RAPIDE. UTILISER DE LA PEINTURE ÀL'EAU RENFERMANT PEU DE COV ET AYANT UN FINI BRILLANT PEU ÉLEVÉ.

IO. LE PEINTRE DOIT S'ASSURER QUE LE PRODUIT D'IMPRESSION/LA PEINTURE APPROPRIÉA ÉTÉ APPLIQUÉEN FONCTION DE LA SURFACE ÀRECOUVFIR DE

II. À MOINS D'INDICATION CONTRAIRE, TOUTES LES CLOISONS SÈCHES DOIVENT ÊTRE RECOUVERTES DE PEINTURE DE COULEUR BLANCHE. SE REPORTER À LA LÉGENDE DES REVÊTEMENTS MURAUX.

REVÊTEMENT DE SOL - NOTES GÉNÉRALES

CONSTRUCTION. AVISER LE CONCEPTEUR DES DIVERGENCES RELEVÉES ENTRE CES

SUFFISAMMENT RÉSISTANTS POUR QU'ON PUISSE ENLEVER LES MARQUES DE DOIGTS NETTOYER LES SURFACES.

- IPONCER ET REPEINDRE L'APPUI DE FENÊTRE EN BOIS EXISTANT POUR QU'IL SOIT ASSORTI AU BÂTI ET ÀLA MOULURE DE FENÊTRE EXISTANTS.
- NE PAS TOUCHER AU BÂTI ET À LA MOULURE DE FENÊTRE EXISTANTS. L'ENTREPRENEUR DOIT LES NETTOYER SELON LES EXIGENCES.
- APPLIQUER UN NOUVEAU FILM DE SÛRETÉ/SÉCURITÉ DE CRISTAL MAT SUR LA FACE INTÉRIEURE DE LA FENÊTRE EXTÉRIEURE À COULISSEMENT VERTICAL. INSTALLER LE FILM DE SÛRETÉ/SÉCURITÉ SUR LA FENÊTRE INFÉRIEURE UNIQUEMENT. CE FILM DOIT DISSIMULER LE DÉTAIL, MAIS PERMETTRE LE PASSAGE DE LA LUMIÈRE.
- APPLIQUER DE LA PEINTURE-ÉMAIL SEMI-BRILLANTE ÉLECTROSTATIQUE DE COULEUR PI SUR LE COUVERCLE DU CONVECTEUR.
- SE REPORTER AUX ÉLÉVATIONS SUR LE DESSIN ID-6 POUR LES DÉTAILS D'AMÉNAGEMENT DU CARRELAGE MURAL.

PROJET

AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE CANADA

ÉDIFICE NO 49 FERME EXPÉRIMENTALE CENTRALE

TITRE DU DESSIN PLAN DES REV**ê**tements MURAUX ET DE PLANCHER

REZ-DE-CHAUSS**É**E

ÉCHELLE	DESSINÉ PAR	CONÇU PAR			
SELON LESINDICATIONS	EG EG/AH				
DATE	VÉRIFIÉ PAR				
LE I OCTOBRE 2015	SAS				
NO DU PROJET	NO DU DESSIN				
A654		-4			

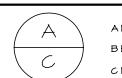
Agriculture et Agriculture and Agroalimentaire Canada Agri-Food Canada Agriculture and Canada ENTENTE AVEC LE CLIENT LE CLIENT SOUSSIGNÉ A RÉVISÉ LE PRÉSENT JEU DE DOCUMENTS ET CONVIENT QUE: I. LE CLIENT ACCEPTE LA PORTÉE DES TRAVAUX CONVENUE. 2. LES CHANGEMENTS, AJOUTS OU MODIFICATIONS PEUVENT FAIRE L'OBJET D'UNE RÉVISION DE PRIX. SIGNATURE DU CLIENT:

> 11/12/2015 EMIS POUR SOUMISSION EMIS POUR EXAMEN A 99 % 11/02/2015 10/30/2015 EMIS POUR EXAMEN A 99 % LES DESSINS ET LE DEVIS SERVANT D'OUTILS POUR LA PRESTATION DES

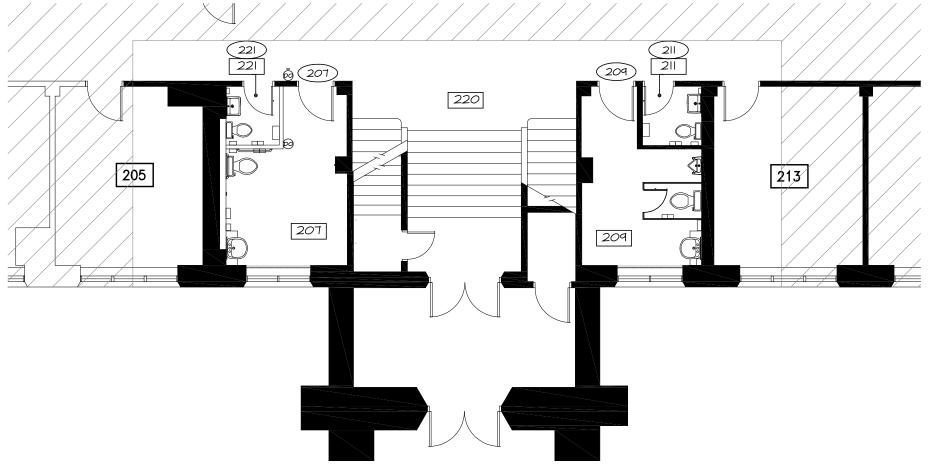
SERVICES APPARTIENNENT AU CONCEPTEUR OUI EN DÉTIENT LES DROITS D'AUTEUR. IL EST INTERDIT DE LES REPRODUIRE SANS L'AUTORISATION ÉCRITE DU CONCEPTEUR. LORSQUE CETTE AUTORISATION EST ACCORDÉE, ILS DOIVENT PORTER LE NOM DU CONCEPTEUR.

L'ENTREPRENEUR DOIT VÉRIFIER LES DIMENSIONS ET LES DONNÉES INDIQUÉES SUR LES DESSINS PAR RAPPORT AUX CONDITIONS SUR PLACE ET IL DOIT AVISER LES CONCEPTEURS DES DIVERGENCES RELEVÉES AFIN QUE SOIENT APPORTÉES LES MODIFICATIONS REQUISES.

SCEAU NORD DU PROJET



A NUMÉRO DU DÉTAIL B EMPLACEMENT SUR LE DESSIN NO C NUMÉRO DU DESSIN



LISTE DES PORTES ET DES ARTICLES DE QUINCAILLERIE

		POR	RTE						BÂTI								
		世		DIME	NSIONS				FEU						n HE		
		P.O.R.	ĦUĦ H						E AU	BÂTI	#U#				E AU	 	
 		: DE	.ISÉ∧						ANG.	DE	.ISÉ/I			A H H	ANG.		
PO9		 	ÉUTIL						55151		ÉUTIL			TÉR.	 £5151	STICL SIE	
DE 0		NO!	FX	⊭	0/	<u>¥</u>		7	所	NO!	T N X / X		7	 	Щ Э	ES AR'	
 			MEN STAI	RGEL) TEUM	 		Į Į	<u></u>	VAT	ÉMENT ISTAN	TË K	Į Į	ÊTR	<u>#</u>	T DE	
Ž	EMPLACEMENT	ÉLÉ	μ Σ Σ	₹	Ŧ)	Σ	Z L	3	ÉLÉ	ÊÉ.	Σ	_ ≝	Ē	3	lo lo	NOTES SPÉCIFIQUES
211	SALLE DE TOILETTES DES FEMMES EXISTANTE		ETR								ETR					NO 1	
209	SALLE DE TOILETTES DES HOMMES EXISTANTE	/	ETR							/	ETR			/		NO 2	
207	NOUVELLE SALLE DE TOILETTES UNIVERSELLE POUR HOMMES ET FEMMES	Α	N	914MM	57	45MM	MV	5		/	ETR	/				NO 3	NOUVELLE PORTE ASSORTIE ÀLA PORTE NO 209. BÀTI EXISTANT À CONSERVER. DISPOSITIF DE MANŒUVRE DE PORTE AUTOMATIQUE ET DISPOSITIFS DE COMMANDE. AUCUN PANNEAU DE VERRE REQUIS.
221	NOUVELLE SALLE DE TOILETTES DES FEMMES	Α	N	762MM	TME #207	45MM	MV	5		TME	N	MF	5			NO 4	PORTE ET BÂTI NEUFS ASSORTIS ÀLA PORTE NO 211 ADJACENTE. AUCUN PANNEAU DE VERRE REQUIS.

LÉGENDE ET ABRÉVIATIONS

MV -PORTE ÀPLACAGE DE BOIS À ÂME PLEINE ASSORTIE ÀLA PORTE NO 211 ADJACENTE. MF -BÂTI EN BOIS DUR ASSORTI ÀLA PORTE NO 211 ADJACENTE.

ETR - ÉLÉMENT EXISTANT À CONSERVER. TME - À ASSORTIR À L'ÉLÉMENT EXISTANT.

S - TEINTURE ÀBOIS.

SV -ÀVÉRIFIER SUR PLACE.

N - ÉLÉMENT NEUF.

NOTES SUR LES PORTES ET LES ARTICLES DE QUINCAILLERIE

I. LES PORTES ET BÂTIS EN BOIS TEINTS DOIVENT ÊTRE FINIS EN

2. TOUTES LES PORTES DOIVENT ÊTRE FINIES SELON LES INDICATIONS DANS LA LISTE DES PORTES ET DES BÂTIS. LES PORTES ET BÂTIS NEUFS ET EXISTANTS DOIVENT ÊTRE RAPIÉCÉS ET RÉPARÉS SELON LES

3. LA COULEUR DE LA TEINTURE À APPLIQUER SUR LES PORTES ET LES BÂTIS DOIT ÊTRE ASSORTIE À L'OUVRAGE EXISTANT. L'ENTREPRENEUR DOIT FAIRE APPROUVER DES ÉCHANTILLONS PAR LE REPRÉSENTANT DU MINISTÈRE AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX.

4. TOUS LES ARTICLES DE QUINCAILLERIE, À MOINS D'INDICATION CONTRAIRE, DOIVENT ÊTRE AMÉNAGÉS AVEC DES BÉQUILLES ET DES DES ARTICLES DE QUINCAILLERIE. L'ENTREPRENEUR DOIT FAIRE TOUTES LES SERRURES DOIVENT ÊTRE COMMANDÉES PAR DES CLÉS SELON LES INSTRUCTIONS DU REPRÉSENTANT DU MINISTÈRE.

5. L'ENTREPRENEUR DOIT VÉRIFIER SUR PLACE LA HAUTEUR DU PLAFOND SUR L'ENSEMBLE DE L'ÉTAGE POUR S'ASSURER QUE LES

6. L'ENTREPRENEUR DOIT S'ASSURER QUE LE SENS D'OUVERTURE DES PORTES EST CONFORME AUX INDICATIONS SUR LE PLAN DES CLOISONS.

SE VERROUILLENT DE SORTE ÀCE QUE LA SERRURE ÀCLÉSOIT SITUÉE À L'EXTÉRIEUR DE LA PIÈCE.

DES AMORTISSEURS DE BRUIT.

DOIVENT ÊTRE FINIES. LES PARTIES SUPÉRIEURE ET INFÉRIEURE DOIVENT ÊTRE SCELLÉES EN ATELIER AVANT LA LIVRAISON.

PALASTRES ÀFINI LAITON. SE REPORTER ÀLA LISTE DES PORTES ET RÉVISER LES DESSINS D'ATELIER PAR LE REPRÉSENTANT DU MINISTÈRE.

NOUVELLES PORTES SERONT BIEN AJUSTÉES.

7. ÀMOINS D'INDICATION CONTRAIRE, INSTALLER LES SERRURES QUI

8. TOUTES LES PORTES EN BOIS DOIVENT ÊTRE AMÉNAGÉES AVEC

9. TOUTES LES BORDURES APPARENTES DES PORTES EN BOIS

LOTS DES ARTICLES DE QUINCAILLE

LOT NO I (VERROUILLAGE DE L'INTÉRIEUR) - ENLEVER LA QUINCAILLERIE AVEC BOUTON ET LES PALASTRES EXISTANTS - NOUVEAU VERROU À BÉQUILLE AVEC FONCTION DE PASSAGE EN LAITON, DOTÉ D'UN PÊNE DORMANT ÀUN

SEUL CÔTÉ PORTANT L'INDICATION "EN USAGE " ET PALASTRE ASSORTI AUX DIMENSIONS EXISTANTES CHARNIÈRES EXISTANTES À CONSERVER NOUVELLE BUTÉE DE PORTE MONTÉE AU PLANCHER

NOUVEAUX AMORTISSEURS DE BRUIT - NOUVEAU CROCHET À VÊTEMENT EN ACIER INOXYDABLE BROSSÉ - SIGNALISATION EXISTANTE DE LA SALLE DE

TOILETTES DES FEMMES À CONSERVER.

LOT NO 2 (PASSAGE) ENLEVER LA QUINCAILLERIE AVEC BOUTON ET LES PALASTRES EXISTANTS - NOUVELLE PLAQUE À POUSSER EN LAITON DE 76 mm

- NOUVELLE POIGNÉE DE PORTE EN LAITON DE 178 mm AVEC NOUVEAU PALASTRE DE 76 mm X 254 mm - CHARNIÈRES EXISTANTES À CONSERVER NOUVELLE BUTÉE DE PORTE MONTÉE AU PLANCHER

FERME-PORTE EXISTANT À CONSERVER NOUVEAUX AMORTISSEURS DE BRUIT SIGNALISATION EXISTANTE DE LA SALLE DE TOILETTES DES HOMMES À CONSERVER.

LOT NO 3 (VERROUILLAGE DE L'INTÉRIEUR) - NOUVEAU VERROU À BÉQUILLE AVEC FONCTION DE VERROUILLAGE DE L'INTÉRIEUR EN LAITON DOTÉ D'UNE SERRURE-POUSSOIR ÀL'INTÉRIEUR; MANŒUVRE DE DÉVERROUILLAGE D'URGENCE À CLÉ À L'EXTÉRIEUR ET PALASTRE EN LAITON DE 76 mm X 254 mm

- RÉUTILISER LES CHARNIÈRES EXISTANTES NOUVELLE BUTÉE DE PORTE MONTÉE AU PLANCHER NOUVEAUX AMORTISSEURS DE BRUIT DISPOSITIF DE MANŒUVRE DE PORTE

AUTOMATIQUE ET DISPOSITIFS DE COMMANDE/RÉGULATION CONNEXES NEUFS NOUVELLE GÂCHE ÉLECTRIQUE NOUVEL ACTIONNEUR

NOUVEAU RELAIS

NOUVEAU CONTACT DE PORTE NOUVEAU SYSTÈME D'APPEL D'URGENCE POUR SALLE DE TOILETTES UNIVERSELLE COMPRENANT :

BOUTON-POUSSOIR D'URGENCE TRANSFORMATEUR

DEUX KLAXONS/DISPOSITIES STROBOSCOPIQUES SIGNALISATION D'AIDE D'URGENCE (VOIR LES ÉLÉVATIONS)

- SCHÉMA DE CONNEXION SIGNALISATION D'OCCUPATION MOTORISÉE NOUVELLE SIGNALISATION DE LA SALLE DE TOILETTES POUR HOMMES ET FEMMES ASSORTIE ÀLA

SIGNALISATION DE LA SALLE DE TOILETTES EXISTANTE. LOT NO 4 (VERROUILLAGE DE L'INTÉRIEUR) - NOUVEAU VERROU À BÉQUILLE AVEC FONCTION DE PASSAGE EN LAITON, DOTÉ D'UN PÊNE DORMANT ÀUN SEUL CÔTÉ PORTANT L'INDICATION "EN USAGE " ET PALASTRE DE 76 mm X 254 mm

- NOUVELLES CHARNIÈRES ROBUSTES EN LAITON MASSIF, SOIT 1/2 PAIRE PAR PORTE - NOUVELLE BUTÉE DE PORTE MONTÉE AU PLANCHER - NOUVEAUX AMORTISSEURS DE BRUIT NOUVEAU CROCHET À VÊTEMENT EN ACIER

INOXYDABLE BROSSÉ NOUVELLE SIGNALISATION DE LA SALLE DE TOILETTES DES FEMMES À ASSORTIR À LA PORTE NO



PORTE NO 211 EXISTANTE

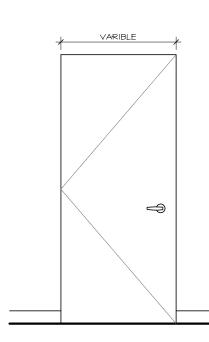
LA PORTE NO 211 EXISTANTE EST ILLUSTRÉE À TITRE DE RÉFÉRENCE POUR LES NOUVELLES PORTES NOS 207 ET 221.

BÂTI EXISTANT DE LA PORTE NO 207 À CONSERVER ET ÀREFENIR POUR QU'IL SOIT ASSORTI ÀLA PORTE NO 211.

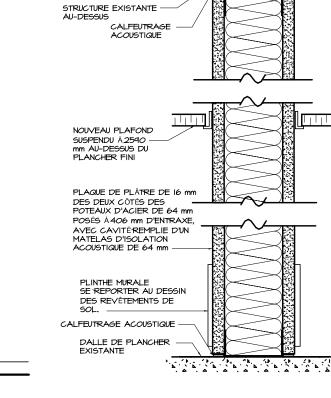
LE NOUVEAU BÂTI NO 221 DOIT ÊTRE ASSORTI À LA PORTE NO 211.

LES NOUVELLES PORTES NOS 207 ET 221 DOIVENT ÊTRE FINIES AFIN D'ÊTRE ASSORTIES À LA PORTE NO 211.

LA HAUTEUR DE LA NOUVELLE PORTE NO 221 DOIT ÊTRE ASSORTIE À CELLE DE LA PORTE NO 207.

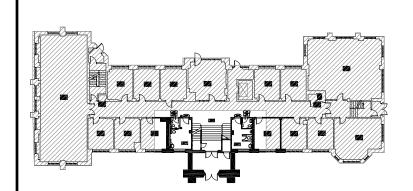


PORTE DE TYPE A ÉCHELLE : 1:30



CLOISON DE TYPE WI ÉCHELLE : PAS À L'ÉCHELLE

Agriculture et Agriculture and Agroalimentaire Canada Agri-Food Canada Canada



PLAN D'ENSEMBLE

ENTENTE AVEC LE CLIENT

LE CLIENT SOUSSIGNÉ A RÉVISÉ LE PRÉSENT JEU DE DOCUMENTS ET CONVIENT QUE: I. LE CLIENT ACCEPTE LA PORTÉE DES TRAVAUX CONVENUE. 2. LES CHANGEMENTS, AJOUTS OU MODIFICATIONS PEUVENT FAIRE L'OBJET D'UNE RÉVISION DE PRIX.

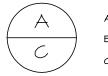
SIGNATURE DU CLIENT:

3	11/12/2015	EMIS POUR SOUMISSION
2	11/02/2015	EMIS POUR EXAMEN A 99 %
ı	10/30/2015	EMIS POUR EXAMEN A 99 %
۷O.	DATE	RÉVISION

LES DESSINS ET LE DEVIS SERVANT D'OUTILS POUR LA PRESTATION DES SERVICES APPARTIENNENT AU CONCEPTEUR QUI EN DÉTIENT LES DROITS D'AUTEUR. IL EST INTERDIT DE LES REPRODUIRE SANS L'AUTORISATION ÉCRITE DU CONCEPTEUR. LORSQUE CETTE AUTORISATION EST ACCORDÉE, ILS DOIVENT PORTER LE NOM DU CONCEPTEUR.

L'ENTREPRENEUR DOIT VÉRIFIER LES DIMENSIONS ET LES DONNÉES INDIQUÉES SUR LES DESSINS PAR RAPPORT AUX CONDITIONS SUR PLACE ET IL DOIT AVISER LES CONCEPTEURS DES DIVERGENCES RELEVÉES AFIN QUE SOIENT APPORTÉES LES MODIFICATIONS REQUISES

SCEAU NORD DU PROJET



A NUMÉRO DU DÉTAIL B EMPLACEMENT SUR LE DESSIN NO C NUMÉRO DU DESSIN



PROJET

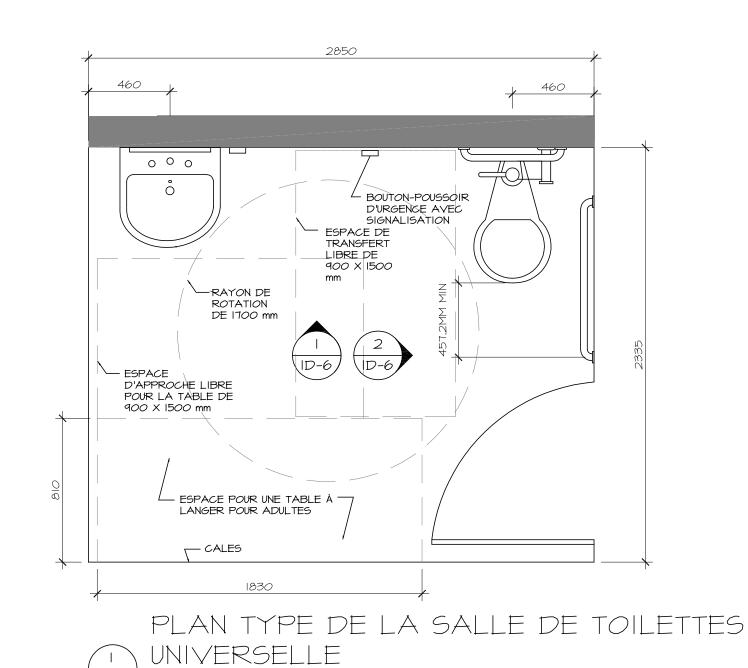
AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE CANADA

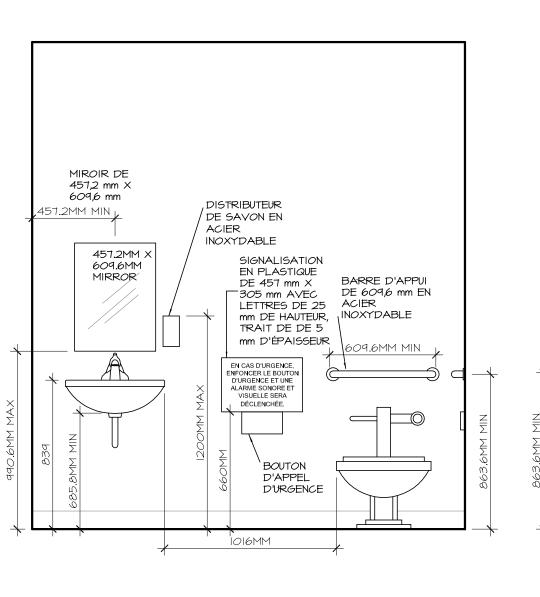
ÉDIFICE NO 49 FERME EXPÉRIMENTALE CENTRALE

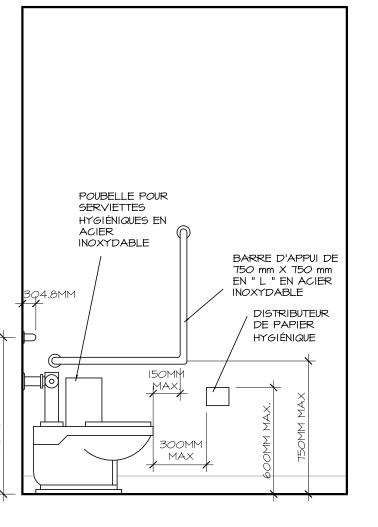
TITRE DU DESSIN DÉTAILS DES COUPES MURALES, DES PORTES ET

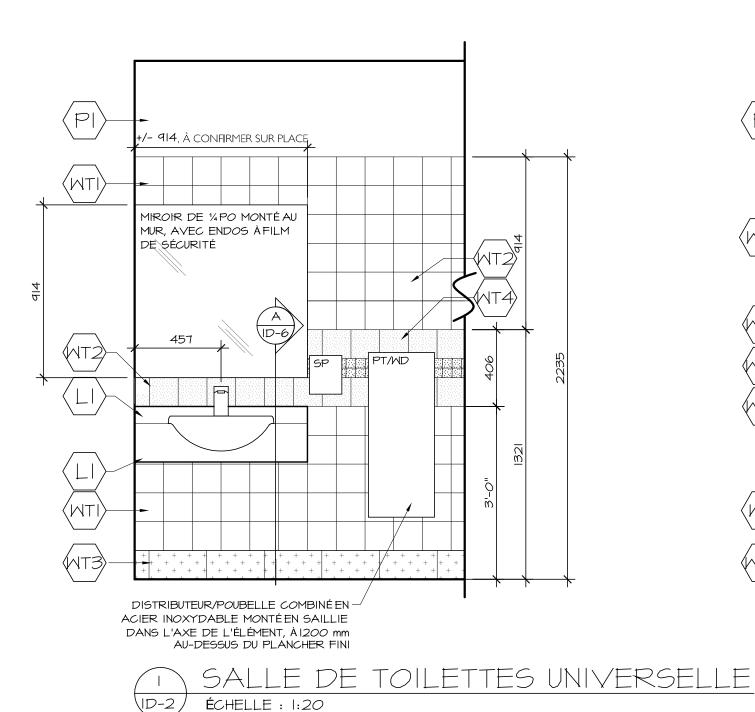
DES ARTICLES DE QUINCAILLERIE REZ-DE-CHAUSSÉE DESSINÉ PAR | CONÇU PAR

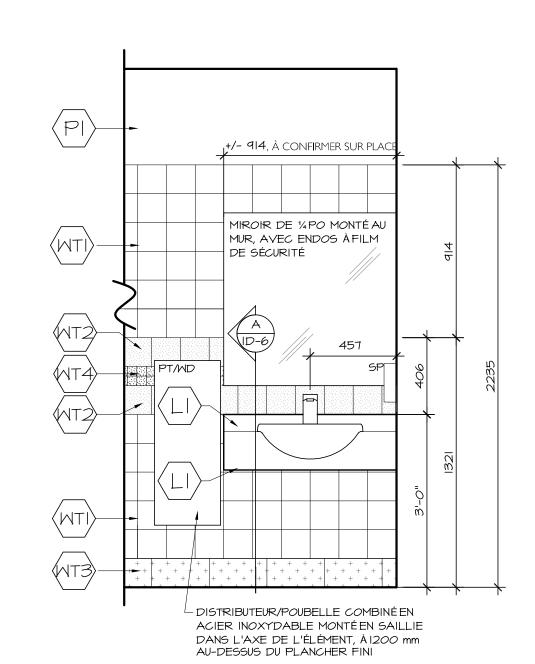
SELON LESINDICATIONS	EG	EG/AH
DATE	VÉRIFIÉ PAR	
LE I OCTOBRE 2015	SA	45
NO DU PROJET	NO DU DESSIN	
A654		-5



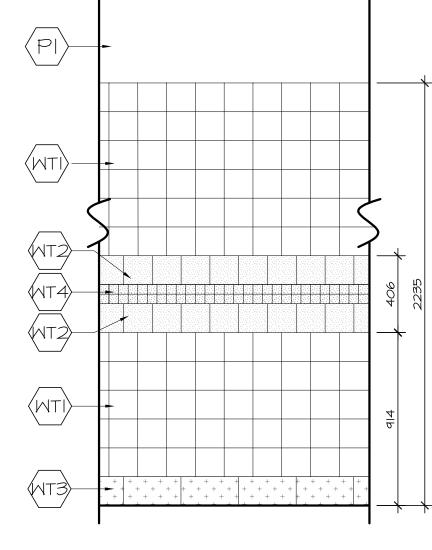


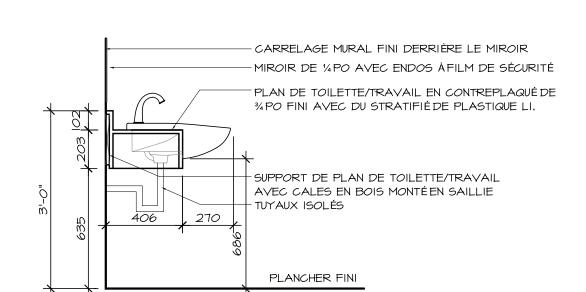




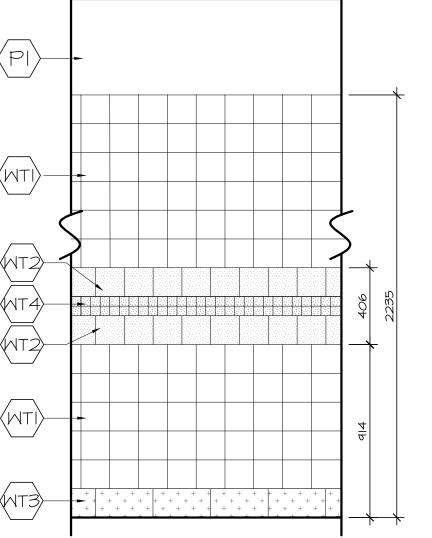


SALLE DE TOILETTE DES HOMMES

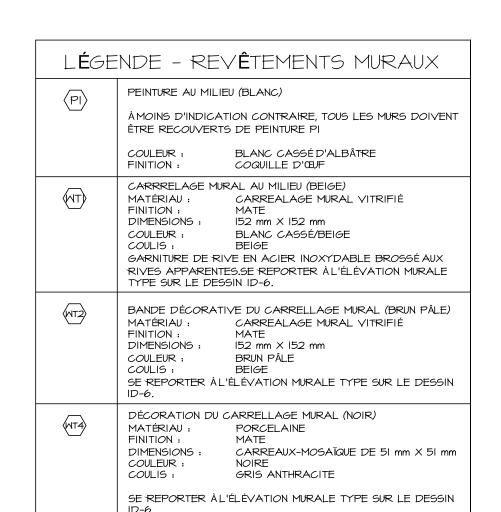




DÉTAIL DE LA MENUISERIE



(3) ÉLÉVATION DU CARRELAGE MURAL TYPE



LÉGENDE - STRATIFIÉ DE MENUISERIE		
LI	STRATIFIÉ DE MENUISERIE (NOIR) MATÉRIAU: PLASTIQUE STRATIFIÉ COULEUR: NOIR ASPECT MARBRE FINITION: BRILLANT TEXTURÉ	

MENUISERIE - NOTES GÉNÉRALES

LE PRÉSENT DESSIN DOIT ÊTRE LU CONJOINTEMENT AVEC TOUS LES AUTRES DESSINS DE CONSTRUCTION DU PROJET ET LE DEVIS, Y COMPRIS TOUS CEUX PRÉPARÉS PAR LES INGÉNIEURS EN MÉCANIQUE, EN ÉLECTRICITÉ ET EN STRUCTURE ET CEUX DES CONSULTANTS EN AUDIOVISUEL, SELON LES EXIGENCES, AFIN D'ASSURER UNE BONNE COORDINATION ET UNE INSTALLATION APPROPRIÉE.

2. TOUS LES PLANS DE TOILETTE/TRAVAIL DOIVENT ÊTRE CONSTRUITS AVEC DU CONTREPLAQUÉ DE % PO ET FINIS AVEC DU PLASTIQUE STRATIFIÉ. SE REPORTER AUX DÉTAILS PARTICULIERS.

3. ÀMOINS D'INDICATION CONTRAIRE, LES ARMOIRES DOIVENT ÊTRE CONSTRUITES DE PANNEAUX DE PARTICULES DE FORTE DENSITÉ DE ¾PO ET PRÉSENTER UN FINI DE MÉLAMINE ORDINAIRE BLANC.

4. LES ÉTAGÈRES DOIVENT ÊTRE CONSTRUITES DE PANNEAUX DE PANNEAUX DE PARTICULES DE FORTE DENSITÉ DE ¾PO ET PRÉSENTER UN FINI DE MÉLAMINE ORDINAIRE BLANC.

5. LES SURFACES INTÉRIEURES DES TIROIRS, DES ARMOIRES ET DES ÉTAGÈRES RÉGLABLES DOIVENT PRÉSENTER UN FINI DE MÉLAMINE ORDINAIRE

6. PRÉVOIR DES CALES SUPPLÉMENTAIRES EN CONTREPLAQUÉ DE 1/2 PO DANS LA CAVITÉMURALE DES CLOISONS POUR SUPPORTER LES NOUVEAUX OUVRAGES DE MENUISERIE SELON LES EXIGENCES.

7. LE RÉFRIGÉRATEUR, LE MICRO-ONDES ET LA CAFETIÈRE SONT HORS CONTRAT. L'ENTREPRENEUR DOIT COORDONNER LEUR INSTALLATION AVEC LE

8. LES CHARNIÈRES DES ARMOIRES DOIVENT ÊTRE DU TYPE À FERMETURE AUTOMATIQUE/À RESSORT, DISSIMULÉES, CONVENANT AUX CONDITIONS

9. TOUS LES TIROIRS EN EXTENSION COMPLÈTE DOIVENT ÊTRE AMÉNAGÉS AVEC DES COULISSES ROBUSTES DOTÉES DE BUTÉES INTÉGRÉES.

IO. TOUTES LES ÉTAGÈRES RÉGLABLES DOIVENT ÊTRE AMÉNAGÉES AVEC DES TROUS PERCÉS À 2 PO D'ENTRAXE POUR LA POSE DES ATTACHES DE SUPPORT POUR ÉTAGÈRES EN MÉTAL RÉGLABLES.

II. SE REPORTER AUX DESSINS DES CONSULTANTS EN MÉCANIQUE POUR LES SPÉCIFICATIONS AU SUJET DE L'ÉVIER.

12. FAIRE RÉVISER LES DESSINS D'ATELIER REPRODUCTIBLES PAR LE

REPRÉSENTANT DU MINISTÈRE AVANT LE DÉBUT DE LA FABRICATION. IL INCOMBE À L'ENTREPRENEUR DE VÉRIFIER TOUTES LES DIMENSIONS SUR LE 13. TOUTES LES ÉTAGÈRES DOIVENT ÊTRE CONQUES POUR SUPPORTER DES

CHARGES DE PAPIER LOURDES. L'ENTREPRENEUR DOIT S'ASSURER QUE TOUTE LA MENUISERIE FABRIQUÉE SUR MESURE EST STABLE DU POINT DE VUE DE LA STRUCTURE ET IL DOIT AVISER LES PERSONNES COMPÉTENTES DES DIVERGENCES RELEVÉES AVANT LE DÉBUT DE LA FABRICATION.

14. L'ENTREPRENEUR DOIT S'ASSURER QUE TOUTES LES SURFACES SOUS LE PLAN DE TOILETTE/TRAVAIL SONT PONCÉES JUSQU'ÀCE QU'ELLES SOIENT LISSES POUR NE PAS ABÎMER LES VÊTEMENTS.

15. L'ENTREPRENEUR DOIT VÉRIFIER SUR PLACE TOUTES LES DIMENSIONS ET IL DOIT AVISER LE CONCEPTEUR DES DIVERGENCES RELEVÉES.

16. L'ENTREPRENEUR DOIT FAIRE APPROUVER DES ÉCHANTILLONS DE CONTRÔLE DE TOUS LES REVÊTEMENTS DE FINITION PRESCRITS PAR LE REPRÉSENTANT DU MINISTÈRE (STRATIFIÉS ET TEINTURES). LES ÉCHANTILLONS MESURANT 12 PO X 12 PO DOIVENT ÊTRE ÉTIQUETÉS EN FONCTION DE LA LÉGENDE DES REVÊTEMENTS DE FINITION DE LA MENUISERIE. TOUS LES ÉCHANTILLONS DOIVENT ÊTRE APPROUVÉS PAR LE REPRÉSENTANT DU MINISTÈRE AVANT L'APPLICATION.

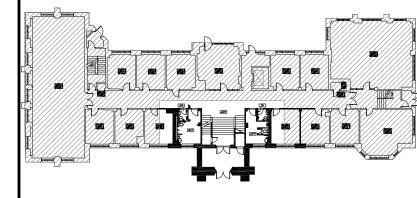
17. LE BOIS ET LE PLACAGE DOIVENT ÊTRE DE QUALITÉUNIFORME SANS LAISSER PARAÎTRE AUCUNE MARQUE DE BRÛLURE/LAME; CE FINI DE TEINTURE DOIT ÊTRE UNIFORME SUR L'ENSEMBLE DE L'OUVRAGE ET NE PRÉSENTER AUCUNE VARIATION PÂLE NI FONCÉE.

18. LE SOUS-TRAITANT RETENU PAR L'ENTREPRENEUR DOIT S'ASSURER QUE LE FINI ET LA COULEUR DU FINI DE TEINTURE SONT UNIFORMES SUR LE BOIS DUR AINSI QUE LE PLACAGE. LE SOUS-TRAITANT EST RESPONSABLE D'APPLIQUER LE NOMBRE DE COUCHES DE TEINTURE NÉCESSAIRE POUR SE

CONFORMER EN TOUS POINTS À L'ÉCHANTILLON DE CONTRÔLE.

19. L'ENTREPRENEUR DOIT AVISER LE CONCEPTEUR AVANT LA FABRICATION DES OUVRAGES DE MENUISERIE PRESCRITS SI LES DESSINS DE MENUISERIE PROPOSÉS GÊNENT L'ACCÈS À DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES ET/OU MÉCANIQUES, CET ACCÈS ÉTANT NÉCESSAIRE POUR EXÉCUTER L'ENTRETIEN ET/OU L'EXPLOITATION DES SYSTÈMES.

Agriculture et Agriculture and Agroalimentaire Canada Agri-Food Canada Canada



PLAN D'ENSEMBLE

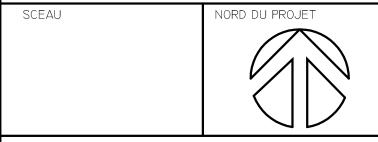
ENTENTE AVEC LE CLIENT

LE CLIENT SOUSSIGNÉ A RÉVISÉ LE PRÉSENT JEU DE DOCUMENTS ET CONVIENT QUE: I. LE CLIENT ACCEPTE LA PORTÉE DES TRAVAUX CONVENUE. 2. LES CHANGEMENTS, AJOUTS OU MODIFICATIONS PEUVENT FAIRE L'OBJET D'UNE RÉVISION DE PRIX. SIGNATURE DU CLIENT:

3	11/12/2015	EMIS POUR SOUMISSION
2	11/02/2015	EMIS POUR EXAMEN A 99 %
	10/80/2015	EMIC POUR EYAMEN A da Q

LES DESSINS ET LE DEVIS SERVANT D'OUTILS POUR LA PRESTATION DES SERVICES APPARTIENNENT AU CONCEPTEUR QUI EN DÉTIENT LES DROITS D'AUTEUR. IL EST INTERDIT DE LES REPRODUIRE SANS L'AUTORISATION ÉCRITE DU CONCEPTEUR. LORSQUE CETTE AUTORISATION EST ACCORDÉE, ILS DOIVENT PORTER LE NOM DU CONCEPTEUR,

L'ENTREPRENEUR DOIT VÉRIFIER LES DIMENSIONS ET LES DONNÉES INDIQUÉES SUR LES DESSINS PAR RAPPORT AUX CONDITIONS SUR PLACE ET IL DOIT AVISER LES CONCEPTEURS DES DIVERGENCES RELEVÉES AFIN QUE SOIENT APPORTÉES LES MODIFICATIONS REQUISES





A NUMÉRO DU DÉTAIL B EMPLACEMENT SUR LE DESSIN NO C NUMÉRO DU DESSIN



PROJET

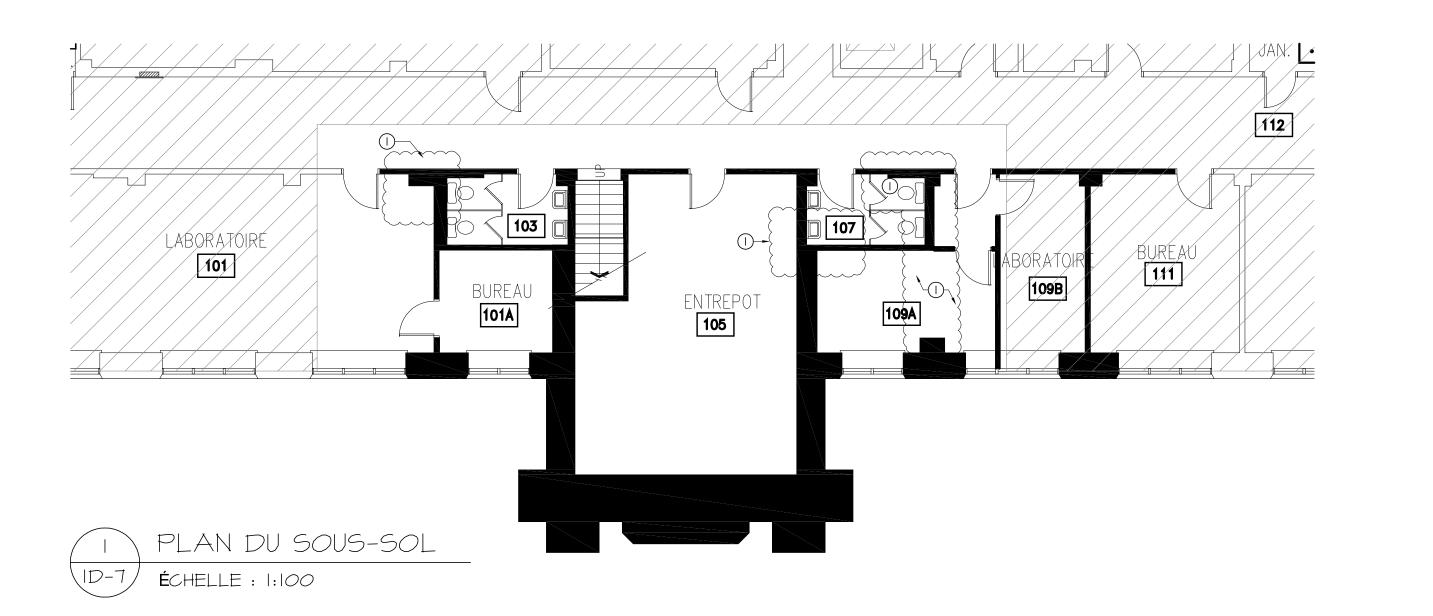
AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE CANADA

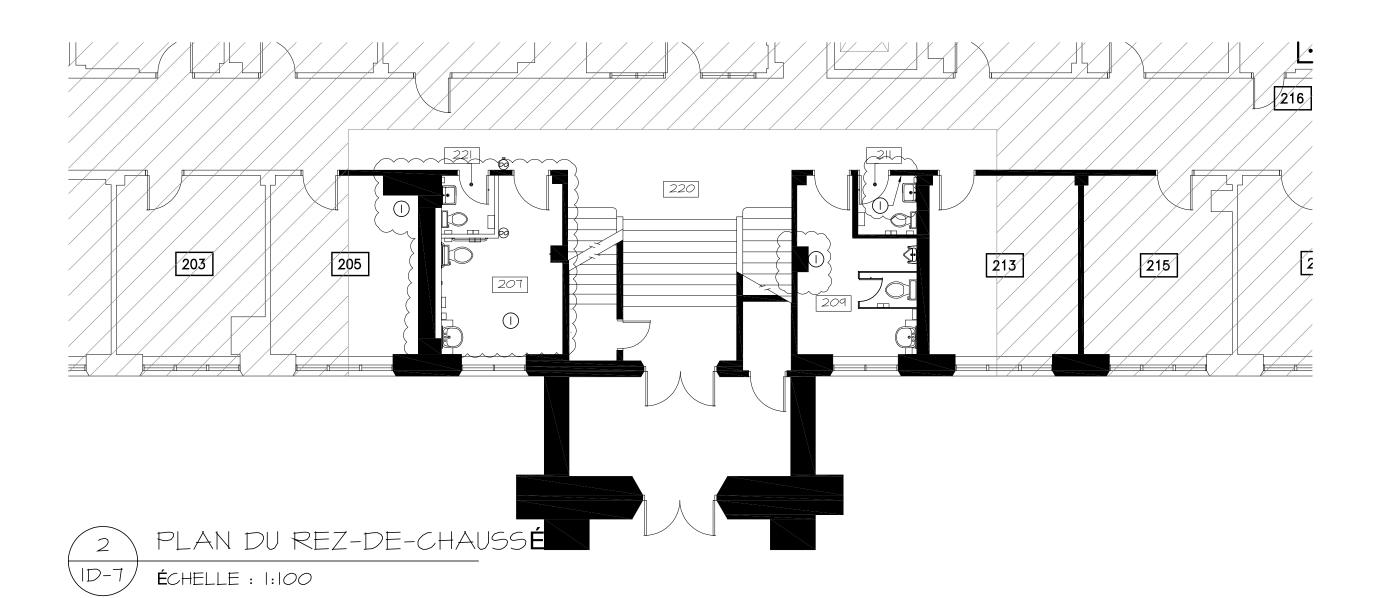
ÉDIFICE NO 49 FERME EXPÉRIMENTALE CENTRALE

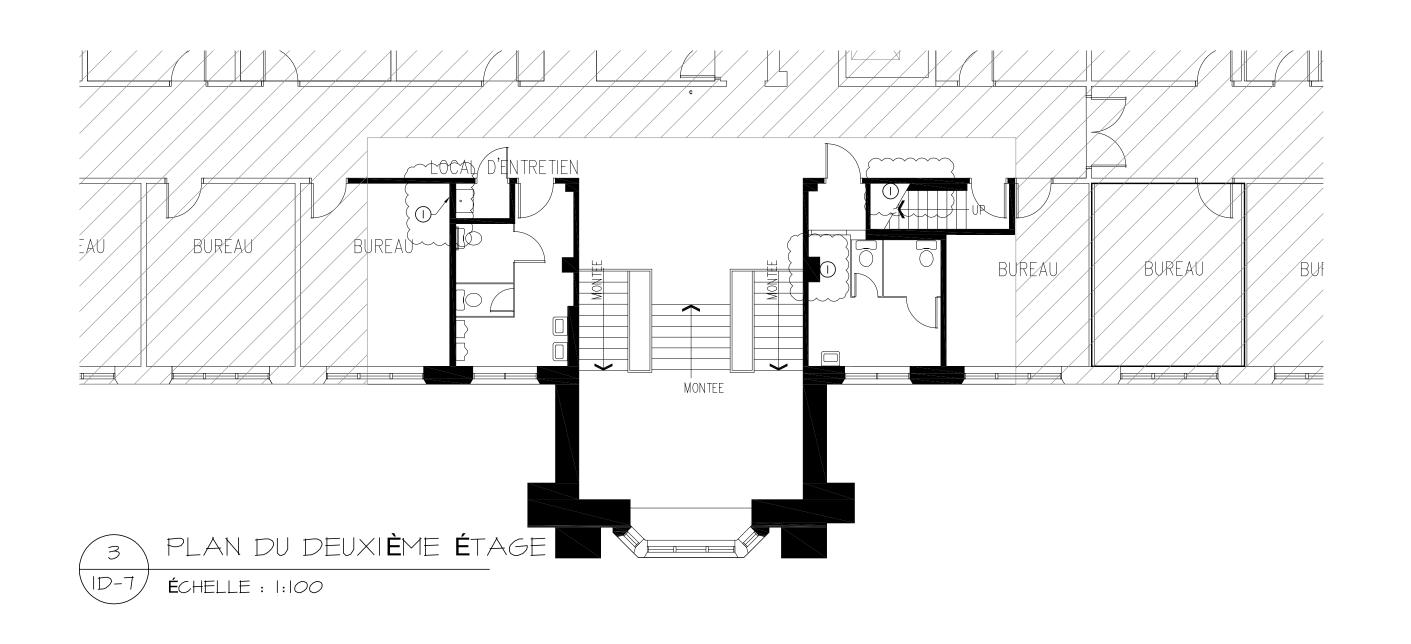
TITRE DU DESSIN ÉLÉVATIONS, COUPES ET

DÉTAILS REZ-DE-CHAUSS**É**E

ESSINE PAR | CONÇU PAR | BELON LESINDICATIONS EG EG/AH VÉRIFIÉ PAR LE I OCTOBRE 2015 SAS NO DU DESSIN NO DU PROJET A654



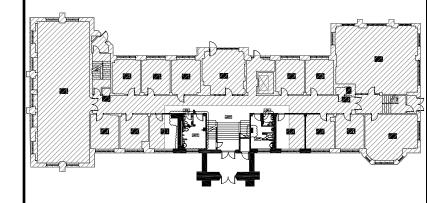




NOTES PARTICULI**È**RES AU DESSIN

DANS LE SECTEUR DÉLIMITÉ PAR LA BULLE, DÉMOLIR LES RETOMBÉES ET/OU LE PLAFOND EN ENDUIT ET/OU LES MURS EXISTANTS POUR POUVOIR EFFECTUER LES MODIFICATIONS DE LA PLOMBERIE À PARTIR DE L'ÉTAGE AU-DESSUS, SELON LES EXIGENCES. RÉPARER LE PLAFOND ET LES MURS UNE FOIS LES TRAVAUX TERMINÉS EN UTILISANT DE NOUVELLES CLOISONS SÈCHES. ASSORTIR LES OUVRAGES AUX REVÊTEMENTS DE FINITION NEUFS OU EXISTANTS ADJACENTS. NE PAS COMPROMETTRE LA COTE DE RÉSISTANCE AU FEU DES POINTS DE TRAVERSÉE DANS LES MURS ET LES DALLES DE PLANCHER. SE REPORTER AUX DESSINS DE MÉCANIQUE POUR L'ENVERGURE DE LA DÉMOLITION.

Agriculture et Agriculture and Agri-Food Canada Canada Agriculture and Agri-Food Canada



PLAN D'ENSEMBLE

ENTENTE AVEC LE CLIENT

LE CLIENT SOUSSIGNÉ A RÉVISÉ LE PRÉSENT JEU DE DOCUMENTS ET CONVIENT QUE:

I. LE CLIENT ACCEPTE LA PORTÉE DES TRAVAUX CONVENUE.

2. LES CHANGEMENTS, AJOUTS OU MODIFICATIONS PEUVENT FAIRE L'OBJET D'UNE RÉVISION DE PRIX.

SIGNATURE DU CLIENT:

3	11/12/2015	EMIS POUR SOUMISSION
2	11/02/2015	EMIS POUR EXAMEN A 99 %
1	10/30/2015	EMIS POUR EXAMEN A 99 %
NO.	DATE	RÉVISION

LES DESSINS ET LE DEVIS SERVANT D'OUTILS POUR LA PRESTATION DES SERVICES APPARTIENNENT AU CONCEPTEUR QUI EN DÉTIENT LES DROITS D'AUTEUR. IL EST INTERDIT DE LES REPRODUIRE SANS L'AUTORISATION ÉCRITE DU CONCEPTEUR. LORSQUE CETTE AUTORISATION EST ACCORDÉE, ILS DOIVENT PORTER LE NOM DU CONCEPTEUR.

L'ENTREPRENEUR DOIT VÉRIFIER LES DIMENSIONS ET LES DONNÉES INDIQUÉES SUR LES DESSINS PAR RAPPORT AUX CONDITIONS SUR PLACE ET IL DOIT AVISER LES CONCEPTEURS DES DIVERGENCES RELEVÉES AFIN QUE SOIENT APPORTÉES LES MODIFICATIONS REQUISES.

DÉTAIL

NORD DU PROJET

A NUMÉRO DU DÉTAIL

B EMPLACEMENT SUR LE DESSIN NO

C NUMÉRO DU DESSIN



PROJET

AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE CANADA

ÉDIFICE NO 49 FERME EXPÉRIMENTALE CENTRALE

PLANS DE COORDINATION DE L'ENL**È**VEMENT DE LA COLONNE MONTANTE ET DE LA REMISE EN **É**TAT REZ-DE-CHAUSS**É**E

REZ-DE-CHAUSSÉE
ÉCHELLE
SELON LESINDICATIONS
EG
DATE
LE I OCTOBRE 2015
NO DU PROJET
NO DU DESSIN

A654

DESSINÉ PAR
CONÇU PAR
VÉRIFIÉ PAR
VÉRIFIÉ PAR
NO DU DESSIN